



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة العلمي التعليم والبحث العالي
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
جامعة العربي بن مهيدي-أم البواقي
Université Larbi Ben M'Hidi, Oum-el-Bouaghi
كلية الآداب و اللغات
Faculté des lettres & des langues
قسم الفرنسية
Département de français



POLYCOPIE A CARACTERE PEDAGOGIQUE

ETUDE DE TEXTES DE CIVILISATION

Niveau : 3ème Année Licence

Dr. BOULAHBAL Karim

Université Larbi Ben M'Hidi, Oum-el-Bouaghi
Faculté des lettres & des langues
Département de français
Dr. BOULAHBAL Karim
Module : Etude de textes de civilisation
Niveau : 3^{ème} année Licence

CONTENU DU MODULE

- **Chapitre 1 : Notions de culture et de civilisation**
- **Chapitre 2 : Les grandes périodes historiques – repères chronologiques**
- **Chapitre 3 : Le XVIII^e siècle ; les idées et les philosophies des lumières**
- **Chapitre 4 : La France et la République – territoire, population et valeurs fondamentales**
- **Chapitre 5 : Aux origines du peuple français**
- **Chapitre 6 : Histoire de la langue française**
- **Chapitre 7 : La laïcité à la française**
- **Chapitre 8 : Mai 1968 – contestation et changement social**
- **Conclusion générale**

Préambule :

Le cours **Etude de textes de civilisation** en Licence (3^{ème} année) a pour objectif d'initier les étudiants aux fondements de la culture et de la civilisation, ainsi que les textes littéraires des différents genres sur diverses périodes, en particulier dans le contexte de la France (La diversité et la variété de multiples textes littéraires ou autres reflètent les différentes périodes de la civilisation française à l'instar du siècle des Lumières, la renaissance, la loi de la laïcité et les événement de mai 1968) . Ce module complète l'apprentissage de la langue française en offrant un aperçu général, mais significatif, de la culture et la civilisation françaises. Il vise à **familiariser les étudiants** avec les concepts clés et les réalités culturelles et civilisationnelles de la France, tout en leur fournissant des **clés de compréhension** pour appréhender des modes de vie et des valeurs parfois différents des leurs. Le but est de développer une base culturelle solide qui aidera les étudiants à mieux comprendre la société française actuelle à la lumière de son histoire et de ses traditions.

Le contenu est organisé de manière **progressive**. Nous commencerons par les notions de base de *culture* et de *civilisation*, afin de bien définir ces termes et de saisir leurs différences et complémentarités. Ensuite, nous situerons ces notions dans le temps à travers un rappel des grandes périodes historiques, pour comprendre le contexte de l'émergence des civilisations. Dans les chapitres suivants, l'accent sera mis sur la France : son organisation politique et territoriale actuelle, les origines de sa population, l'histoire de sa langue, ainsi que certains principes et événements majeurs qui ont façonné la société française (comme la laïcité républicaine et Mai 1968). Chaque chapitre se conclura par des **Travaux Dirigés (TD)** sous forme de questions, afin de vérifier la compréhension et de stimuler la réflexion (aucune correction n'est fournie dans ce document, car les séances **TD** favorisent le débat et les échanges de ce cas d'enseignement).

Le style de ce polycopié se veut **académique, clair et accessible**. Les notions complexes seront expliquées progressivement, avec des exemples concrets et un vocabulaire adapté à des étudiants de premier cycle universitaire. Des propositions d'illustrations (cartes, schémas, images) seront suggérées pour enrichir le cours, que l'étudiant pourra chercher et insérer ultérieurement.

Chapitre 1 : Notions de culture et de civilisation

Avant d'aborder des cas concrets, il est fondamental de comprendre ce que recouvrent les notions de **culture** et de **civilisation**. Ces termes, souvent utilisés couramment, ont en sciences sociales des significations précises et parfois multiples. Ce chapitre propose de définir ces concepts, d'explorer leurs différentes acceptions et de clarifier la distinction qu'on peut faire entre les deux. Nous verrons également quels sont les éléments fondateurs de la culture.

1.1 Définir la culture : sens commun et sens anthropologique

Le mot *culture* a des significations variées selon le contexte. **Étymologiquement**, il vient du latin *cultura* qui signifiait initialement l'action de **cultiver la terre**, et figurativement l'action de cultiver l'esprit. De cette origine agricole, la notion de culture a évolué pour désigner tout ce que l'homme **acquiert** et **transmet**, par opposition à ce qui lui est inné ou naturel.

Dans le langage courant, on associe souvent la « culture » au savoir intellectuel ou artistique d'une personne. Par exemple, on dira d'une personne très instruite qu'elle « a de la culture » (culture individuelle). Cependant, en **sciences humaines et sociales**, la culture est surtout envisagée dans un sens collectif et anthropologique : elle désigne l'**ensemble des manières de vivre, de penser et d'agir** propres à un groupe humain. Autrement dit, la culture englobe toutes les **connaissances, croyances, arts, lois, mœurs, coutumes** et toute autre capacité ou habitude acquise par l'homme en tant que membre d'une société.

Pour saisir l'importance de la culture, on la confronte souvent à la nature. **Culture vs nature** : la nature renvoie à tout ce qui est inné, c'est-à-dire transmis biologiquement (la part de l'hérédité, de l'instinct, de la biologie). La culture, au contraire, représente tout ce qui est acquis par l'éducation, l'apprentissage, le contact social. *Claude Lévi-Strauss*, un anthropologue français majeur, résumait cette opposition ainsi :

« La culture, c'est ce qui, dans l'homme, n'est pas de nature. »

En ce sens, la culture est le propre de l'être humain : dès qu'un comportement n'est pas dicté par la biologie mais par l'apprentissage social, il relève de la culture. **Langue**,

techniques, traditions, valeurs, croyances, autant d'éléments qui ne sont pas innés, mais transmis par l'éducation et l'imitation, et qui varient d'une société à l'autre.

Il existe des centaines de **définitions** de la culture proposées par les chercheurs de différentes disciplines (anthropologie, sociologie, psychologie, etc.), ce qui témoigne de la richesse du concept. Cependant, ces définitions convergent globalement. Une définition de référence, largement diffusée par l'UNESCO, exprime la culture dans son acception la plus large comme :

« l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »

D'après cette définition, la culture d'un groupe humain comprend tout ce qui façonne son identité propre : autant les réalisations **matérielles** (outils, habitat, vêtements, art, technologie...) que les éléments **immatériels** (langue, idées, valeurs morales, religion, règles de politesse, habitudes culinaires, fêtes, etc.). La culture n'est donc pas limitée aux beaux-arts ou au patrimoine savant ; elle inclut aussi la culture dite « ordinaire », c'est-à-dire l'ensemble des pratiques quotidiennes et populaires.

Enfin, il faut distinguer **culture collective** et **culture individuelle** :

- La *culture collective* renvoie aux habitudes et modes de vie partagés par un peuple ou un groupe. C'est ce que l'on appelle parfois la *culture au sens anthropologique* (ou culture tout court) par exemple, on parlera de la culture berbère, de la culture japonaise, etc. Elle évolue lentement et sert de référence commune, assurant la continuité d'une société.
- La *culture individuelle*, elle, désigne le bagage personnel d'une personne en termes de savoirs et de formation de l'esprit. C'est synonyme de **culture générale** : l'ensemble des connaissances qu'un individu a accumulées, à travers l'éducation et ses expériences. Elle est propre à chaque personne et évolue tout au long de la vie.

Ainsi, lorsqu'on parle de quelqu'un de « cultivé », on fait référence à sa culture individuelle (son savoir). Tandis que lorsqu'on étudie la « culture arabe » ou la « culture française », on parle des traits partagés par une collectivité.

1.2 Les éléments fondateurs de la culture

Malgré la grande diversité des cultures à travers le monde, on peut identifier certains **éléments fondamentaux** qui existent dans chaque culture et en constituent les piliers. Parmi ces éléments fondateurs, quatre revêtent une importance particulière : la **langue**, les **valeurs**, les **normes** et les **institutions**.

- **La langue** : C'est le moyen de communication privilégié d'une communauté et le vecteur principal de transmission de sa culture. La langue structure la pensée et véhicule des façons de voir le monde, des traditions, des savoir-faire. Chaque langue porte en elle une vision du monde propre à la communauté qui la parle. Par exemple, des concepts n'existent que dans certaines langues, reflétant des réalités culturelles spécifiques. Perdre sa langue, c'est perdre une partie de sa culture. Ainsi, la disparition d'une langue, notamment si elle n'a pas été fixée par l'écrit, entraîne souvent la disparition d'une culture ou sa transformation profonde. À l'inverse, la langue elle-même est influencée par la culture : les institutions, les habitudes sociales imprègnent le vocabulaire, les expressions idiomatiques, les registres de langue, etc. (**Illustration possible : Carte des langues du monde ou arbre généalogique des langues illustrant la diversité linguistique**)
- **Les valeurs** : Ce sont les idéaux et principes fondamentaux partagés par les membres d'un groupe. Les valeurs définissent ce qui est considéré comme **bien ou mal, désirable ou indésirable, important ou secondaire** dans une société. Par exemple, la valorisation de la liberté individuelle, de l'égalité, de la solidarité, de l'honneur, du respect des aînés, etc., sont des valeurs qui peuvent varier ou être hiérarchisées différemment selon les cultures. Les valeurs servent de guide moral et éthique aux comportements individuels et collectifs. Elles sont souvent transmises par l'éducation, la religion, les philosophies, et trouvent une incarnation dans des symboles ou des textes fondateurs (tels que les déclarations de principes, constitutions, textes sacrés).
- **Les normes** : Il s'agit des **règles de conduite** acceptées au sein d'un groupe. Les normes peuvent être formelles (inscrites dans des lois, des règlements) ou informelles (coutumes, usages, traditions non écrites). Elles couvrent tous les domaines de la vie sociale : normes de politesse et de salutations, normes vestimentaires, règles culinaires, manières de table, rites sociaux, etc. Par exemple,

la manière de se saluer (poignée de main, révérence, bise, etc.) ou de s'habiller dans des circonstances données, fait partie des normes culturelles. Les normes assurent la cohésion sociale en indiquant à chacun comment se comporter dans des situations courantes. Ne pas respecter une norme peut entraîner des sanctions sociales (réprobation, moquerie, exclusion...). Apprendre une culture, c'est en grande partie apprendre ses normes implicites.

- **Les institutions** : Le terme recouvre ici les **organisations sociales et structures établies** qui perpétuent les valeurs et les normes dans la société. Il peut s'agir d'institutions politiques (l'État, les lois, l'école, l'appareil judiciaire), religieuses (l'Église, les lieux de culte), familiales (la famille en tant qu'unité sociale), économiques (l'entreprise, le marché) ou éducatives et culturelles (musées, bibliothèques, associations culturelles, médias...). Les institutions jouent un rôle clé dans la transmission de la culture : par exemple, l'école inculque les savoirs communs et les valeurs civiques, l'État peut promouvoir une langue officielle et un patrimoine national, etc. Dans le cas de la France, on peut noter que l'État a historiquement pris en charge la langue et la culture : le roi François Ier a fait du français la langue officielle administrative en 1539 (ordonnance de Villers-Cotterêts), le cardinal Richelieu a fondé l'Académie française en 1635 pour fixer et enrichir la langue, et aujourd'hui de nombreuses institutions culturelles (musées, bibliothèques, opéras, centres culturels...) sont publiques, soutenues par l'État.

En résumé, la culture d'une société se construit et se maintient à travers ces éléments interdépendants : la langue qui exprime la vision du monde, les valeurs qui orientent les choix moraux, les normes qui règlent la vie quotidienne, et les institutions qui structurent la société et transmettent l'héritage culturel.

1.3 La notion de civilisation : définition et distinction avec la culture

Le terme **civilisation** est étroitement lié à celui de culture, au point qu'on les confond parfois. Néanmoins, *civilisation* a des connotations particulières et un usage spécifique qu'il convient de comprendre.

Étymologie et origine du terme : *Civilisation* vient du latin *civis* (le citoyen) et *civitas* (la cité, la ville). À l'origine, au XVIIIe siècle, le mot a été popularisé en France par des penseurs comme Mirabeau (qui l'emploie en 1756) pour désigner le processus par lequel une société sort de la barbarie pour aller vers un état *civilisé*. Le terme a vite évolué pour

désigner un état de raffinement des mœurs, puis a été repris en sociologie et en histoire pour signifier autre chose que le simple fait d'être « poli » ou urbain.

Traditionnellement, dans le langage courant, **être civilisé** signifiait avoir développé un certain niveau de vie en société, respecter des règles de savoir-vivre, par opposition à l'état dit « barbare ». Au départ, on qualifiait de civilisés les habitants des villes, par contraste aux populations nomades ou rurales vues comme moins raffinées. Aujourd'hui, ce sens a vieilli et le terme civilisation n'est plus vraiment utilisé pour juger du degré de « politesse » d'une population, d'autant que cette vision ethnocentrique (qui classe les peuples en civilisés vs barbares) est dépassée.

En **sciences sociales et en histoire**, le mot *civilisation* prend essentiellement deux sens :

- Au **singulier**, *la civilisation* désigne l'ensemble des acquisitions culturelles, scientifiques, techniques, sociales, artistiques d'une société humaine, par opposition à la nature. Dans ce sens, civilisation est quasiment synonyme de *culture*, en mettant peut-être l'accent sur les progrès réalisés et l'organisation sociale complexe. Par exemple, on parlera de l'évolution de *la civilisation humaine* depuis la préhistoire jusqu'à nos jours, pour englober tout ce que l'humanité a développé (outils, villes, institutions, arts, etc.). Dire de quelqu'un qu'il est « civilisé » au sens moderne revient à dire qu'il vit dans une société qui a des lois, des arts, des techniques élaborées. En somme qu'il participe d'une culture évoluée, ce sens singulier est très général.
- Au **pluriel**, *des civilisations* ou *une civilisation* désigne un ensemble culturel vaste, défini dans le temps et l'espace, et qui possède des caractéristiques propres. On parle par exemple de la *civilisation égyptienne*, de la *civilisation chinoise*, de la *civilisation islamique*, de la *civilisation occidentale*... Dans ce sens, un peu différent de « culture », l'idée de civilisation regroupe souvent plusieurs nations ou peuples qui partagent un fonds commun très large (par exemple, la civilisation occidentale englobe les pays d'Europe et d'Amérique du Nord qui partagent l'héritage gréco-romain, chrétien, les langues indo-européennes en grande partie, etc.). Une civilisation est donc un concept plus **vaste** qu'une culture prise isolément. On pourrait dire qu'une civilisation est un ensemble de cultures ayant une origine historique commune ou des traits majeurs communs (religion, système politique, écriture, etc.).

Pour bien voir la nuance : on pourra parler de la *culture bretonne* ou de la *culture kabyle* (entités culturelles particulières, circonscrites à une région ou un peuple spécifique), mais on les rattachera à la *civilisation occidentale* pour la Bretagne, ou à la *civilisation islamique* pour la Kabylie, selon les cas, car ces cultures locales s'inscrivent dans un ensemble plus large en termes historiques et religieux. De même, on parle de *culture française* (au sens des habitudes propres à la France) mais de *civilisation occidentale* ou *européenne* pour souligner l'héritage commun européen.

Certains auteurs ont tenté de distinguer conceptuellement culture et civilisation : on lit parfois que la *civilisation* renverrait plutôt aux aspects techniques, matériels et organisationnels (niveau de technologie, institutions politiques, architecture, urbanisme...), tandis que la *culture* évoquerait plutôt les aspects artistiques, symboliques et traditionnels (arts, littérature, artisanat, coutumes, savoir-faire). Par exemple, on pourrait dire que la civilisation d'une société se voit dans ses villes, ses industries, ses monuments, alors que sa culture se voit dans sa langue, ses arts et ses traditions. Cette distinction peut aider à nuancer, mais elle n'est pas universellement acceptée. En pratique, les deux termes recouvrent largement les mêmes réalités, l'un ou l'autre étant utilisé selon le contexte.

En résumé, **culture** et **civilisation** sont deux concepts proches :

- La culture est souvent utilisée pour parler de ce qui caractérise un groupe humain restreint (un peuple, une ethnie, une nation) ou pour désigner l'ensemble des aspects de la vie sociale appris et transmis.
- La civilisation suggère une échelle plus large ou un niveau de développement global, et peut englober plusieurs cultures ou peuples sur une longue période.

Dans le cadre de ce cours, qui traite de *culture et civilisation françaises*, on ne fera pas une opposition stricte entre les deux termes. Il s'agit plutôt de découvrir la culture *particulière* de la France (mode de vie, valeurs, arts, langue, etc.) tout en la replaçant dans le contexte de la *civilisation* au sens large, c'est-à-dire l'évolution historique et l'héritage commun qui ont façonné la France actuelle.

Synthèse :

La culture et la civilisation Le terme culture, issu du latin "cultura", se réfère à l'ensemble des croyances, des pratiques, des valeurs et des savoirs acquis par un individu dans une société donnée. Transmise de génération en génération, la culture façonne les comportements et les modes de vie des membres d'un groupe.

Parmi ses éléments fondamentaux, on trouve la langue, les valeurs, les normes et les institutions. La langue, notamment, est un vecteur essentiel de la transmission culturelle. Elle structure la pensée et véhicule une vision particulière du monde. Les normes, quant à elles, encadrent les comportements sociaux, tandis que les valeurs morales et esthétiques créent un lien entre les membres d'une communauté. Enfin, les institutions (publiques ou privées) garantissent la transmission et la pérennité de ces normes et valeurs à travers des systèmes éducatifs, juridiques, artistiques et autres.

En revanche, la notion de civilisation désigne principalement l'ensemble des acquis matériels, techniques et institutionnels d'une société. Contrairement à la culture, qui est plus axée sur les arts, les lettres et les traditions, la civilisation renvoie souvent aux progrès technologiques, aux infrastructures, ainsi qu'aux systèmes politiques et juridiques qui organisent et stabilisent une société. Ainsi, tandis que la culture concerne des pratiques intellectuelles et symboliques, la civilisation met davantage l'accent sur les structures matérielles et techniques.

Toutefois, lorsque les termes sont utilisés au singulier avec un article défini, *la culture* et *la civilisation* sont souvent synonymes, représentant ce qui s'oppose à l'état de nature. La première axée sur les traditions, les arts et lettres, la seconde sur les progrès techniques.

Au pluriel, ou avec un article indéfini, les différences entre ces termes s'accroissent. Une civilisation désigne un ensemble sociétal vaste, défini par des caractéristiques géographiques et historiques spécifiques, comme la civilisation égyptienne ou la civilisation islamique. En revanche, une culture se réfère à un ensemble plus restreint, correspondant souvent à une ethnie ou un groupe local, comme la culture marocaine ou la culture bretonne. En somme, bien que culture et civilisation soient liées, la première représente plutôt l'aspect symbolique et intellectuel, tandis que la seconde englobe les aspects techniques et matériels.

TD

A partir de la synthèse ci-dessus ;

- Qu'est-ce que le terme "culture" signifie selon le texte, et quels éléments en font partie ?
- Pourquoi la langue est-elle considérée comme un élément fondamental de la culture, selon le texte ?
- Expliquer les mots suivants : restreint, une ethnie, la pérennité.
- Quelles sont les principales différences et similitudes entre culture et civilisation, telles que décrites dans le texte ? Résumez les idées clés en mettant en évidence leurs caractéristiques respectives.
- Pensez-vous que dans votre propre société, la culture est plus influente que la civilisation, ou l'inverse ? Justifiez votre réponse en donnant des exemples concrets de votre quotidien.

Corrigé :

Compréhension écrite :

1. Qu'est-ce que le terme "culture" signifie selon le texte, et quels éléments en font partie ?

Selon le texte, le terme "culture" désigne l'ensemble des croyances, des pratiques, des valeurs et des savoirs acquis par un individu dans une société donnée. Les éléments fondamentaux de la culture comprennent :

La langue : un vecteur essentiel de la transmission culturelle.

Les normes : qui encadrent les comportements sociaux.

Les valeurs : morales et esthétiques qui créent un lien entre les membres d'une communauté. **Les institutions** : publiques ou privées, qui garantissent la transmission et la pérennité des normes et des valeurs à travers des systèmes éducatifs, juridiques, artistiques, etc.

2. Pourquoi la langue est-elle considérée comme un élément fondamental de la culture, selon le texte ?

La langue est considérée comme un élément fondamental de la culture parce qu'elle est un vecteur essentiel de la transmission culturelle. Elle structure la pensée et véhicule une vision particulière du monde, ce qui signifie qu'elle influence non seulement la

communication, mais aussi la façon dont les individus perçoivent et interprètent leur environnement.

3. Expliquer les mots suivants : restreint – une ethnie – la pérennité.

Restreint : signifie *limité* ou réduit à un cadre particulier, en opposition à quelque chose de vaste ou d'inclusif.

Une ethnie : se réfère à un groupe de personnes partageant des caractéristiques culturelles, linguistiques, historiques ou raciales communes, formant ainsi une communauté distincte.

La pérennité : désigne la durée dans le temps, la capacité d'une chose à perdurer ou à maintenir son existence et son fonctionnement à travers les générations.

Question synthèse : Quelles sont les principales différences et similitudes entre culture et civilisation, telles que décrites dans le texte ? Résumez les idées clés en mettant en évidence leurs caractéristiques respectives.

Les principales différences entre culture et civilisation

Culture :

- Se concentre sur les aspects symboliques, intellectuels et traditionnels.
- Inclut des éléments comme les arts, les croyances, les valeurs, la langue et les normes.
- Est souvent associée à des groupes plus restreints (comme une ethnie ou un groupe local).
- Se réfère à des ensembles sociétaux restreints, définis par des caractéristiques géographiques et historiques (comme la culture chaoui, constantinoise...)

Civilisation :

- Met l'accent sur les aspects matériels, techniques et institutionnels.
- Englobe des avancées technologiques, infrastructures, systèmes politiques et juridiques.
- Se réfère à des ensembles sociétaux vastes, définis par des caractéristiques géographiques et historiques (comme la civilisation égyptienne ou islamique).

Chapitre 2 : Les grandes périodes historiques – repères chronologiques

Les concepts de culture et de civilisation s'inscrivent dans le temps. Pour mieux comprendre l'émergence des civilisations et situer la France dans l'histoire, il est utile de connaître les **grandes périodes historiques** généralement distinguées par les historiens. Ce cadre chronologique servira de référence pour les chapitres ultérieurs. Il s'agit d'un découpage principalement centré sur l'histoire de l'**Europe** et du **Bassin méditerranéen**, qui a été adopté par convention pour enseigner l'histoire universelle. Bien que toute généralisation ait ses limites, ces repères sont couramment utilisés :

- **La Préhistoire** (... – vers 3300 av. J.-C.) : La Préhistoire désigne la période du passé *avant* l'apparition de l'écriture. Elle débute avec l'apparition des premiers humains (il y a plusieurs millions d'années pour les premiers hominidés, et environ 300 000 ans pour *Homo sapiens*) et s'étend jusqu'à l'invention de l'écriture. Cette date de fin de la Préhistoire varie selon les régions du monde : au Proche-Orient, l'écriture apparaît vers **3300 av. J.-C.**, ce qui marque conventionnellement le début de l'Histoire dans cette région. Pendant la Préhistoire, il n'y a pas de documents écrits, ce qui signifie que pour connaître ces périodes, les chercheurs (préhistoriens) étudient uniquement des **vestiges matériels** : outils en pierre, ossements, peintures rupestres, poteries, armes, sépultures, etc. La distinction entre Préhistoire et Histoire repose donc sur un critère précis : l'existence de **traces écrites** laissées par les sociétés. Il est important de noter que toutes les sociétés humaines n'entrent pas dans l'Histoire simultanément : certaines ont développé l'écriture plus tôt que d'autres, et quelques peuples ont conservé jusqu'à très récemment (voire conservent encore) une tradition exclusivement orale sans écriture, sans qu'on puisse pour autant les qualifier de « préhistoriques » au sens évolutif (ce sont des sociétés actuelles, pas des vestiges du passé).
- **L'Antiquité** (vers 3300 av. J.-C. – 476 apr. J.-C.) : L'Antiquité est la première grande période de l'Histoire (au sens avec écriture). Elle commence donc avec les premiers systèmes d'écriture et les premiers **États organisés** de l'histoire humaine. Au Proche-Orient, on voit émerger les premières civilisations antiques : la Mésopotamie (Sumer, Babylone...), l'Égypte des pharaons, un peu plus tard la civilisation de la vallée de l'Indus, la Chine ancienne, etc. L'Antiquité englobe

également la Grèce antique et l'Empire romain en Europe/Méditerranée, ainsi que d'autres civilisations à travers le monde (civilisations précolombiennes en Amérique, etc., bien que leur chronologie ne corresponde pas exactement aux mêmes millénaires). En Europe, on fixe la fin de l'Antiquité à **476 apr. J.-C.**, date de la chute de l'Empire romain d'Occident sous les coups des invasions dites barbares. Cette chute de Rome entraîne de profonds changements en Europe occidentale et sert de point de repère pour passer à la période suivante. (Certains historiens utilisent d'autres repères, comme le début du Moyen Âge vers 496 avec le baptême de Clovis, ou plus globalement considèrent l'Antiquité tardive jusqu'au VIe siècle, mais pour simplifier nous retiendrons 476).



- **Le Moyen Âge** (476 – 1492) : Le Moyen Âge est une longue période qui couvre environ un millénaire entre l'Antiquité et l'époque moderne. Il débute donc autour du Ve siècle (après la chute de l'Empire romain d'Occident). Le terme « moyen âge » a été donné plus tard par les humanistes de la Renaissance pour qualifier cette période intermédiaire qu'ils voyaient comme *moyenne* (entre deux époques glorieuses, l'Antiquité et la Renaissance). Les historiens situent la fin du Moyen

Âge vers la fin du XVe siècle. Deux dates font référence : **1492** (découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, mais aussi achèvement de la Reconquête de l'Espagne avec la prise de Grenade, dernier royaume musulman en Europe de l'Ouest) ; ou **1453** (prise de Constantinople par les Ottomans, qui marque la fin de l'Empire romain d'Orient, et coïncide avec la diffusion de l'imprimerie en Europe). Quoi qu'il en soit, la fin du XVe siècle voit de profonds changements qui annoncent l'époque suivante. Le Moyen Âge européen se caractérise par quelques traits : morcellement politique en royaumes et seigneuries (système féodal), poids prépondérant de la religion **chrétienne** en Europe (tandis que le monde musulman s'étend au sud de la Méditerranée à partir du VIIe siècle), affrontements et échanges lors des **croisades** (XIe –XIIIe s.), économie essentiellement agricole, essor progressif des villes et du commerce vers la fin de la période. C'est une époque très diverse, avec des périodes de recul (les « âges obscurs » du début du Moyen Âge) et de renouveau (essor intellectuel et artistique au XIIe XIIIe siècles, par exemple).

- **Les Temps modernes** (1492 – 1789) : Par « époque moderne » ou « Temps modernes », on entend la période du XVIe au XVIIIe siècle. Elle commence à la Renaissance et se termine avec la Révolution française de **1789** (repère principalement utilisé en France), qui ouvre une nouvelle ère. Les Temps modernes voient l'**essor de l'Europe** sur la scène mondiale : grandes découvertes maritimes (Christophe Colomb vers l'Amérique en 1492, Vasco de Gama vers l'Inde en contournant l'Afrique en 1498, etc.), conquêtes coloniales en Amérique, en Inde, début de la traite atlantique... Sur le plan culturel, c'est l'époque de la **Renaissance** (XVIe siècle), un mouvement artistique et intellectuel qui renoue avec les savoirs de l'Antiquité et innove (Léonard de Vinci, Michel-Ange, Rabelais, Montaigne, etc.). Sur le plan religieux, le XVIe siècle est marqué par la **Réforme protestante** (Luther en 1517) qui divise la chrétienté européenne et entraîne les guerres de Religion. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les monarchies absolues dominent en Europe (règne de Louis XIV en France, par exemple). Le XVIIIe siècle, dit *Siècle des Lumières*, est caractérisé par de grands progrès scientifiques (révolution scientifique initiée par Copernic, Galilée, Newton...), des avancées philosophiques et politiques (les philosophes des Lumières Voltaire, Rousseau, Montesquieu, Diderot... remettent en cause l'absolutisme et promeuvent la raison, les droits

naturels, la tolérance). Toutes ces évolutions aboutissent à des **révolutions** à la fin du XVIIIe : la Révolution américaine (indépendance des États-Unis, 1776) et surtout la Révolution française de 1789, qui met fin à l'Ancien Régime en France et inaugure l'époque contemporaine.

- **L'Époque contemporaine** (1789 – aujourd'hui) : C'est la période dans laquelle nous vivons. Elle débute symboliquement avec la Révolution française de 1789, qui marque un basculement politique (fin de la monarchie absolue de droit divin, affirmation des principes de liberté, d'égalité, de souveraineté nationale) et social (fin de la société d'ordres). Le XIXe siècle est dominé par l'**industrialisation** (révolution industrielle en Europe, avec l'essor des usines, du chemin de fer, etc.), l'**urbanisation**, mais aussi par la poursuite de la colonisation européenne en Afrique et en Asie. Le XXe siècle est profondément marqué par les **guerres mondiales** (1914-1918 et 1939-1945), puis la décolonisation (années 1950-1970 : la plupart des colonies d'Asie et d'Afrique accèdent à l'indépendance). Après 1945, le monde est bipolaire avec la guerre froide entre les deux superpuissances États-Unis et URSS, jusqu'à l'effondrement du bloc soviétique en 1991. Les dernières décennies (fin XXe – début XXIe siècle) sont caractérisées par l'**accélération de la mondialisation** des échanges, les avancées technologiques (informatique, Internet, communications), mais aussi de nouveaux défis globaux (environnement, choc des cultures, etc.). L'époque contemporaine est toujours en cours et se définit par des transformations rapides et l'interconnexion des civilisations à l'échelle mondiale.

NB : Ce découpage chronologique en quatre périodes (Antiquité, Moyen Âge, Temps modernes, Époque contemporaine) s'applique surtout à l'histoire de l'Europe et des régions influencées par elle. D'autres aires culturelles peuvent utiliser des périodisations différentes. Par exemple, on ne peut pas dire que la civilisation chinoise était « au Moyen Âge » en même temps que l'Europe, ou que les Mayas étaient « à l'époque moderne » en 1600, ces termes restent relatifs à l'histoire occidentale. Néanmoins, par convention et par commodité, on les utilise souvent dans un sens large pour se repérer dans le temps.

De même, toutes les sociétés n'ayant pas adopté l'écriture en -3300 : l'histoire a commencé plus tard pour beaucoup. Certaines populations de la planète ont conservé longtemps (voire jusqu'à aujourd'hui) une tradition orale sans écriture (par exemple certaines communautés en Amazonie ou en Océanie). Cela ne signifie évidemment pas qu'elles sont "retardées" ou qu'elles vivent dans le passé ; simplement, le concept de

“préhistoire” vs “histoire” ne s’y applique pas de la même façon. Les historiens et anthropologues modernes sont prudents avec ces notions eurocentrées.

Ce rappel chronologique nous sera utile pour situer les événements et évolutions dont nous parlerons dans les chapitres suivants, notamment en ce qui concerne l’histoire de France.

TD

Les quatre grandes périodes historiques

Texte

L'histoire humaine se divise en quatre grandes périodes : l'Antiquité, le Moyen-Âge, les Temps Modernes et l'Époque Contemporaine. Avant l'Antiquité, il y a la préhistoire, une longue période qui commence avec les premiers humains et se termine avec l'invention de l'écriture, environ 3300 ans avant J.-C.

Les historiens distinguent la préhistoire de l'histoire parce que l'écriture permet de documenter directement les événements, les croyances et les pratiques des civilisations anciennes. Grâce aux textes écrits, les historiens peuvent mieux comprendre ces sociétés. Avant cela, pendant la préhistoire, il n'y a pas de documents écrits. Les préhistoriens s'appuient alors sur l'analyse des vestiges matériels, comme les outils, les ossements ou les peintures rupestres.

L'Antiquité débute avec l'apparition de l'écriture vers 3300 avant J.-C. et se termine en 476 après J.-C., avec la chute de l'Empire romain d'Occident. Cette période est marquée par des civilisations comme l'Égypte, Babylone, La Perse, la Grèce et Rome.

Le Moyen-Âge commence en 476 après la chute de Rome et se termine en 1492 avec la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. C'est une période caractérisée par la féodalité, l'expansion du christianisme et de la religion islamique ainsi que les croisades

Les Temps Modernes (1492-1789) sont marqués par des découvertes géographiques et scientifiques majeures, ainsi que la Renaissance en Europe. Cette période se termine avec la Révolution française.

L'Époque Contemporaine commence en 1789 et continue jusqu'à nos jours, marquée par l'industrialisation, les guerres mondiales, la décolonisation et la mondialisation.

Il est important de noter que toutes les civilisations n'ont pas connu l'écriture au même moment. Certaines populations actuelles n'utilisent toujours pas l'écriture, mais cela ne signifie pas qu'elles sont « préhistoriques ».

--- Questions de compréhension écrite :

1. Qu'est-ce qui différencie la préhistoire de l'histoire selon le texte ?
 2. En quoi les méthodes de recherche des historiens diffèrent-elles de celles des préhistoriens ?
 3. Quelles grandes civilisations ont marqué l'Antiquité ?
 4. Quels événements marquent la fin du Moyen-Âge ?
 5. Citez quatre événements majeurs de l'Époque Contemporaine.
 6. Pourquoi certaines populations actuelles qui n'utilisent pas l'écriture ne sont pas considérées comme "préhistoriques" ?
- 7- A quoi correspondent ces dates : 3300 AV. J.-C / 476 AP .J.-C / 1492 / 1789.

1. Qu'est-ce qui différencie la préhistoire de l'histoire selon le texte ?

La différence principale entre la préhistoire et l'histoire est l'apparition de l'écriture. L'histoire commence avec l'écriture, qui permet aux sociétés de laisser des traces écrites de leurs vies, alors que la préhistoire est une période où il n'existe aucun document écrit.

2. En quoi les méthodes de recherche des historiens diffèrent-elles de celles des préhistoriens ?

Les méthodes de recherche des historiens diffèrent de celles des préhistoriens car les historiens utilisent des documents écrits pour étudier les événements, les croyances et les pratiques des sociétés anciennes. Ces textes leur fournissent des informations directes sur ces civilisations. En revanche, les préhistoriens n'ont pas de documents écrits à leur disposition, donc ils s'appuient sur l'analyse des vestiges matériels, comme des outils, des ossements ou des peintures rupestres, pour comprendre les cultures préhistoriques.

2. Quelles grandes civilisations ont marqué l'Antiquité ?

Les grandes civilisations qui ont marqué l'Antiquité sont l'Égypte ancienne, Babylone, La Perse, la Grèce et l'Empire romain.

3. Quels événements marquent la fin du Moyen-Âge ?

La fin du Moyen-Âge est marquée par la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb en 1492, et la Renaissance

4. Citez quatre événements majeurs de l'Époque Contemporaine.

Trois événements majeurs de l'Époque Contemporaine sont la révolution industrielle, les deux guerres mondiales, et la mondialisation.

5. Selon vous, pourquoi certaines populations actuelles qui n'utilisent pas l'écriture ne peuvent-elles pas être considérées comme "préhistoriques" ?

Ces populations ne peuvent pas être considérées comme préhistoriques car elles vivent dans l'Époque Contemporaine. Leur absence d'écriture ne signifie pas qu'elles sont « préhistoriques », mais qu'elles ont simplement des modes de vie différents.

6- A quoi correspondent ces dates : 3300 AV. J.-C / 476 AP .J.-C / 1492 / 1789.

3300 avant J.-C. : C'est la date approximative de l'apparition de l'écriture, marquant le début de l'Antiquité. 476 après J.-C. : C'est la date de la chute de l'Empire romain d'Occident, marquant la fin de l'Antiquité et le début du Moyen-Âge. 1492 : C'est l'année de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, marquant la fin du Moyen-Âge et le début des Temps Modernes. 1789 : C'est l'année de la Révolution française, marquant la fin des Temps Modernes et le début de l'Époque Contemporaine.

Chapitre 3 : Le XVIIIe siècle ; les idées et les philosophies des lumières

Le XVIIIe siècle, également appelé *Siècle des Lumières*, est une période charnière de l'histoire culturelle française. Il est marqué par de profonds bouleversements intellectuels, sociaux et politiques qui préparent la France moderne. Nous nous pencherons ici sur quelques aspects complémentaires de ce siècle : la place de la religion et des minorités, les avancées de l'éducation et des savoirs, l'essor des médias et de l'opinion publique, le rôle de l'économie coloniale et les débats qu'elle suscite, les arts de la table et les formes de sociabilité, sans oublier de dresser le portrait de quelques figures marquantes et de récapituler les principaux repères chronologiques et notions-clés.

3.1 Religion, minorités et dissidences

Au XVIIIe siècle, la religion dominante en France reste le catholicisme, étroitement lié à l'État monarchique (on parle de monarchie de droit divin). L'Église catholique possède encore un poids institutionnel considérable : elle encadre la vie de la population (baptêmes, mariages, sépultures), contrôle l'enseignement dans la plupart des écoles, et dispose de privilèges (le clergé constitue le *Premier Ordre* de la société d'Ancien Régime et ne paie pas d'impôts directs). Cependant, cette omniprésence est de plus en plus contestée à l'époque des Lumières. Les philosophes critiquent vivement l'intolérance religieuse et le fanatisme. Ils réclament la liberté de conscience et la séparation de l'autorité spirituelle et temporelle. Voltaire, par exemple, s'insurge contre les injustices commises au nom de la religion : dans son *Traité sur la tolérance* (1763) écrit après l'affaire Calas, il appelle à la tolérance et fustige les préjugés religieux. D'une manière générale, les *Lumières* prônent le *déisme* (croyance en un Dieu universel sans adhésion à une Église particulière) ou l'esprit critique vis-à-vis des dogmes.

Des minorités religieuses existent en France, bien que réduites par des siècles de persécution ou d'expulsion. Les protestants (appelés aussi *huguenots*) ont vu leurs droits supprimés par la révocation de l'Édit de Nantes en 1685 : au début du XVIIIe siècle, le protestantisme est officiellement interdit. Néanmoins, dans certaines régions (Cévennes, Languedoc...), des communautés protestantes clandestines persistent (on parle du « Désert » pour désigner leur pratique cachée). Les persécutions se poursuivent sporadiquement jusqu'à ce que, vers la fin du siècle, le climat devienne plus tolérant : en 1787, le roi Louis XVI signe un Édit de tolérance (édit de Versailles) rétablissant l'état civil des protestants,

première reconnaissance légale de leur existence depuis près de 100 ans. Quant aux juifs, très peu nombreux en France (communautés en Alsace, à Bordeaux, à Avignon...), ils subissent diverses discriminations et taxes spéciales. Ils ne seront pleinement émancipés qu'à la Révolution (décrets de 1791 leur accordant la citoyenneté), mais dès les années 1780 des voix éclairées, telle celle de l'abbé Grégoire, plaident pour améliorer leur condition.

Parmi les dissidences internes au catholicisme, on peut citer le *jansénisme*, mouvement religieux rigoriste qui s'oppose à l'influence des Jésuites et prône un retour à une foi austère. Au milieu du siècle, l'interdiction du jansénisme par la bulle papale *Unigenitus* (1713) provoque une résistance de certains membres du clergé et du Parlement de Paris, créant un conflit politico-religieux. De même, des *convulsionnaires* (mouvement mystique issu du jansénisme) agitent Paris dans les années 1730, témoignant d'une effervescence spirituelle non contrôlée par l'Église officielle.

En marge des Églises établies se développent aussi de nouvelles formes de sociabilité à caractère spirituel ou philosophique. La franc-maçonnerie, introduite en France vers 1725-1730 depuis l'Angleterre, réunit dans ses loges une élite de nobles et de bourgeois épris de réformes. Les francs-maçons pratiquent des rites symboliques, se reconnaissent des valeurs de fraternité, et discutent de sciences, de morale, de religion à l'abri de la censure. S'ils ne sont pas ouvertement anti-religieux, ils comptent dans leurs rangs de nombreux libres-penseurs, et l'Église catholique voit d'un mauvais œil ces sociétés secrètes concurrentes de son autorité spirituelle (elle les condamne officiellement en 1738). Des personnalités comme le philosophe Condorcet ou même des princes du sang furent membres de loges maçonniques.

En somme, le XVIIIe siècle voit s'opposer, d'une part, une religion catholique encore puissante mais de plus en plus critiquée, et d'autre part l'émergence d'un courant de pensée libéral et humaniste exigeant la liberté de culte et la fin des monopoles religieux. Le chemin vers la *laïcité* républicaine du XIXe -XXe siècle s'ouvre ici, avec la reconnaissance progressive des droits des minorités et l'idée que l'État ne doit plus imposer une orthodoxie religieuse à ses citoyens.

3.2 Éducation et savoirs

Le Siècle des Lumières est aussi celui de l'essor des savoirs et de l'éducation pour tous. L'idée de progrès, la conviction que l'humanité peut s'améliorer par la raison et la science,

anime les penseurs de l'époque. Diffuser les connaissances le plus largement possible apparaît comme un moyen de libérer l'individu de l'ignorance et des superstitions. L'entreprise la plus emblématique de cet esprit est l'Encyclopédie dirigée par Denis Diderot et Jean d'Alembert. Publié de 1751 à 1772, cet ouvrage monumental (17 volumes de textes et 11 de planches illustrées) rassemble des milliers d'articles couvrant tous les domaines : sciences, techniques, arts, politique, philosophie, etc. Son *objectif* affiché est de « changer la façon commune de penser » en rendant le savoir accessible et en incitant le lecteur à l'esprit critique. L'*Encyclopédie* vulgarise les découvertes, propose des idées audacieuses (remettant en cause l'absolutisme ou l'intolérance religieuse par exemple) et valorise les connaissances *utiles* (y compris les descriptions des métiers manuels, ce qui est une nouveauté à l'époque). Malgré la censure et l'opposition des autorités (l'ouvrage est suspendu en 1759 puis publié clandestinement pendant quelques années), l'*Encyclopédie* rencontre un large écho dans la société cultivée européenne et devient le symbole du savoir éclairé.

L'éducation elle-même fait l'objet de réflexions novatrices. Jean-Jacques Rousseau, dans son traité *Émile ou De l'éducation* (1762), révolutionne la pédagogie en prônant une formation centrée sur l'enfant, respectant sa nature et son développement. Au lieu d'un enseignement strictement dirigé et fondé sur la mémorisation et la discipline rigide, Rousseau propose de laisser l'enfant apprendre par l'expérience, au contact de la nature, et de n'introduire les connaissances qu'au moment où il est prêt à les assimiler. Il insiste sur l'apprentissage *moral* par l'exemple plutôt que par les sermons, et sur l'importance de ne pas corrompre l'enfant par les artifices de la vie sociale trop tôt. Bien que ses idées ne soient pas appliquées immédiatement, elles influenceront profondément les théories éducatives ultérieures (pédagogie active, respect de la psychologie de l'enfant, etc.).

Par ailleurs, le XVIII^e siècle voit une lente amélioration de l'instruction du peuple, même si celle-ci reste inégale. Sous l'Ancien Régime, il n'existe pas d'école publique généralisée : l'enseignement est principalement assuré par l'Église (écoles paroissiales pour les bases de lecture, d'écriture et de catéchisme) et par certaines congrégations (les *Frères des Écoles Chrétiennes* fondés par Jean-Baptiste de La Salle au siècle précédent, qui développent au XVIII^e un réseau d'écoles gratuites pour garçons). Le taux d'alphabétisation progresse doucement, surtout en ville : on estime qu'à la fin du siècle, environ la moitié des hommes et un tiers des femmes savent lire en France, avec de fortes

disparités régionales. Cette hausse de l'instruction primaire, bien que modeste, contribue à l'élargissement du public des livres et journaux.

Dans les classes aisées, l'éducation des élites évolue également : on accorde plus de place aux sciences, aux langues vivantes, à l'histoire, en complément de la formation classique (latin, rhétorique) dispensée dans les collèges jésuites ou oratoriens. Des écoles spéciales voient le jour pour répondre aux besoins nouveaux de l'État et de l'économie : par exemple, l'École royale militaire est fondée en 1751 pour former des officiers issus de la noblesse pauvre ; l'École des Ponts et Chaussées (1747) et l'École des Mines (1783) témoignent de l'importance grandissante des connaissances techniques et de l'ingénierie.

Ainsi, porté par l'esprit des Lumières, le XVIII^e siècle trace les premiers linéaments d'une éducation plus universelle et plus laïque. Ce rêve prendra corps pendant la Révolution française, avec les projets d'instruction publique gratuite et obligatoire de Condorcet en 1792, ou la création d'écoles centrales et de l'École Polytechnique en 1794. Mais c'est bien au siècle des Lumières que mûrit l'idée que le savoir n'est pas l'apanage d'une élite mais un patrimoine commun à diffuser pour émanciper l'humanité.

Illustration possible : Gravure représentant le frontispice de l'Encyclopédie (allégorie de la lumière de la raison éclairant les sciences et les arts, 1772).

3.3 Médias et opinion publique

Au XVIII^e siècle, les moyens de diffusion des idées évoluent considérablement, contribuant à l'émergence de l'opinion publique moderne. La presse écrite commence à jouer un rôle notable, bien qu'elle en soit encore à ses balbutiements par rapport à ce qu'elle deviendra au XIX^e siècle. Quelques publications périodiques existant depuis le XVII^e siècle gagnent en importance : la *Gazette* de Théophraste Renaudot (hebdomadaire fondé en 1631) continue sous divers titres, et un *Journal des Savants* existe depuis 1665 pour rendre compte des travaux scientifiques et littéraires. Au XVIII^e, on voit apparaître de nouveaux journaux, par exemple le *Mercure de France*, qui publie des nouvelles politiques et culturelles, ou des journaux plus spécialisés. Cependant, la presse reste soumise à la censure et au contrôle de l'État : pour publier un écrit (journal, livre ou pamphlet), il faut un privilège royal ou contourner la loi en imprimant à l'étranger (à Amsterdam, Londres ou Genève) et en faisant entrer les exemplaires clandestinement.

Malgré ces contraintes, le flot des écrits polémiques et satiriques s'amplifie dans les années 1780. Des *libelles* (courts textes diffamatoires ou moqueurs) circulent sous le

manteau, attaquant par exemple Marie-Antoinette et la cour (l'affaire du Collier en 1785 donne lieu à une multitude de pamphlets qui discréditent la monarchie aux yeux du public). De même, les grands débats d'idées dépassent le cadre savant pour atteindre un public plus large grâce à des opuscules bon marché, souvent anonymes ou sous pseudonyme, qui critiquent par exemple la censure, les privilèges, ou défendent la tolérance religieuse. L'affaire Calas (1762) – ce protestant toulousain accusé à tort d'avoir tué son fils – devient un véritable *événement médiatique* : Voltaire, en prenant sa défense, mobilise l'opinion éclairée par ses écrits, et réussit à faire réhabiliter la victime quelques années plus tard. C'est une des premières manifestations d'une opinion publique capable de se solidariser pour dénoncer une injustice.

Parallèlement à la presse écrite, les lieux de sociabilité jouent un rôle primordial dans la diffusion des idées et la formation de l'opinion. Les cafés se multiplient dans les villes (à Paris, on en compte plus de 300 à la veille de la Révolution). Ces établissements, accessibles pour le prix d'une consommation, offrent un espace de lecture (on y met à disposition les journaux) et de discussion. On y débat de politique, de littérature, on y échange les dernières nouvelles. Le Café Procope à Paris, par exemple, est fréquenté par des philosophes, des écrivains, des encyclopédistes dès les années 1740-1750. De même, les salons privés tenus par des femmes du monde constituent des foyers intellectuels de premier plan : on y accueille régulièrement une compagnie choisie d'hommes de lettres, d'artistes, de scientifiques et de diplomates, pour converser de sujets variés. Ces salons (ceux de Mme Geoffrin, de Mlle de Lespinasse, de la baronne d'Holbach, plus tard de Mme Necker ou Mme de Staël) favorisent grandement la circulation des idées des Lumières dans l'élite cultivée. Ils permettent aussi aux philosophes d'influencer indirectement les hautes sphères politiques, car des ministres ou des aristocrates éclairés y participent et peuvent relayer certaines idées réformatrices auprès du roi.

On voit émerger à cette époque la notion de « tribunal de l'opinion » : l'idée que le jugement de la société (ou du moins de la partie éduquée de la société) constitue une force à part, capable de sanctionner moralement les gouvernants ou d'orienter les décisions. Jean-Jacques Rousseau écrivait dans *Julie ou la Nouvelle Héloïse* que l'opinion publique est « la règle des rois » – préfiguration de la souveraineté de la nation. Effectivement, dans les années qui précèdent 1789, l'opinion publique (alimentée par des centaines de brochures, de journaux, de pétitions, et attisée par la crise financière et politique) se retourne contre l'absolutisme. Les médias artisanaux de l'époque à l'instar de la presse

naissante, des réseaux épistolaires, des chansons populaires et des rumeurs forment un vecteur par lequel se construisent les aspirations collectives à la liberté et à la réforme.

En définitive, c'est au XVIII^e siècle que l'espace public commence à se constituer en France : un espace de débat ouvert (quoiqu'encore réservé aux classes instruites), distinct de l'espace du pouvoir, où l'on peut discuter des affaires de la cité. Ce phénomène, analysé par l'historien Jürgen Habermas, est un prélude indispensable à la démocratie. L'opinion publique née des Lumières se manifesterait de façon spectaculaire lors de la Révolution française, par les *cahiers de doléances*, les clubs politiques et la presse révolutionnaire foisonnante, prolongeant l'élan donné par les cafés et salons du milieu du siècle.

3.4 Économie coloniale et débats

L'économie française du XVIII^e siècle s'inscrit dans le cadre du système colonial *mercantiliste* mis en place par les grandes puissances européennes. La France possède alors un empire colonial étendu, source à la fois de richesses considérables et de controverses morales croissantes. Dans les Amériques, les îles antillaises en particulier Saint-Domingue (l'actuelle Haïti), la plus prospère colonie sucrière du monde, ainsi que la Martinique et la Guadeloupe, produisent du sucre, du café, du coton, de l'indigo et du cacao grâce au travail forcé de centaines de milliers d'esclaves africains. En Amérique du Nord, la Nouvelle-France (Canada et Louisiane) a été en grande partie perdue au profit de l'Angleterre lors de la guerre de Sept Ans (traité de Paris, 1763), à l'exception de quelques territoires comme la Guyane ou des îles des Caraïbes. En Inde, les comptoirs français (Pondichéry, Chandernagor...) subsistent également à une échelle réduite après 1763.

Le commerce colonial français du XVIII^e est structuré par le fameux *commerce triangulaire* atlantique. Les navires partent des ports de l'Atlantique (Nantes, Bordeaux, La Rochelle) chargés de produits manufacturés bon marché ou de pacotille (étoffes, verroteries, armes à feu, alcool). Ils font escale en Afrique occidentale et y échangent ces marchandises contre des captifs noirs fournis par des royaumes locaux ou des trafiquants (étape de la traite négrière). Les bateaux traversent ensuite l'océan Atlantique (passage du *Milieu*) pour acheminer ces hommes, femmes et enfants réduits en esclavage vers les plantations d'Amérique : Antilles françaises, colonies voisines ou Amérique du Nord. Durant cette traversée inhumaine, une proportion effroyable de captifs meurt à fond de cale. Enfin, les navires reviennent en Europe chargés de denrées coloniales tropicales (sucre, café, tabac, coton, etc.) produites par le travail des esclaves. Ce circuit triangulaire

génère d'immenses profits pour les armateurs, les négociants et pour l'État (via les taxes à l'entrée des marchandises). Des villes portuaires comme Bordeaux ou Nantes connaissent au XVIIIe siècle un véritable âge d'or économique et architectural grâce à l'enrichissement lié au commerce colonial (hôtels particuliers, Bourse, quais monumentaux datent de cette époque).

Toutefois, dès les années 1770, le modèle colonial esclavagiste est remis en question sous plusieurs angles. D'abord sur le plan économique, la doctrine mercantiliste (monopole exclusif de la métropole sur le commerce de ses colonies, protectionnisme) est critiquée par les partisans du libre-échange. Les *physiocrates*, économistes influents auprès de certains ministres, estiment que le commerce doit être libéré des entraves douanières pour prospérer. Turgot, contrôleur général des finances en 1774-1776, tente par exemple de libéraliser le commerce des grains à l'intérieur du royaume (malheureusement, une mauvaise récolte provoque des émeutes, la « guerre des Farines » qui conduiront à l'abandon de cette réforme). Pour les physiocrates, la richesse vient de la production agricole, y compris celle des colonies, et il serait plus efficace d'assouplir le *Pacte colonial* (ce système qui réserve à la métropole le commerce exclusif avec ses colonies). Certains suggèrent même que le coût des colonies (guerres pour les défendre, administration, traites) peut excéder leur bénéfice si celles-ci ne sont pas mieux intégrées à l'économie globale.

Ensuite, et surtout, une critique humanitaire et philosophique de l'esclavage émerge. Longtemps, peu de voix s'élevaient en Europe contre l'esclavage colonial considéré comme un fait « normal » du commerce international. Mais au XVIIIe siècle, l'idée des *droits naturels* de l'Homme prend de l'ampleur. Comment concilier la traite des Noirs avec l'idée que « tous les hommes naissent libres et égaux en droits » ? Des philosophes dénoncent ce paradoxe. Montesquieu, dans un chapitre célèbre de *L'Esprit des lois*, feint d'argumenter en faveur de l'esclavage pour mieux en montrer l'absurdité morale (« il est impossible que nous supposions que ces êtres [les esclaves noirs] soient des hommes, parce que si nous les croyions hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas chrétiens » écrit-il ironiquement). Denis Diderot, dans *l'Histoire des Deux Indes* (1770) qu'il rédige en grande partie pour l'abbé Raynal, dresse un réquisitoire virulent contre la colonisation conquérante et l'esclavage, qualifiés de crimes contre l'humanité. En 1781, le marquis de Condorcet publie anonymement *Réflexions sur l'esclavage des nègres*, où il démonte un à un les arguments racistes et économiques servant à justifier la traite.

Ces idées restent minoritaires dans la société française de l'époque, largement bénéficiaire du système esclavagiste. Mais elles conduisent à la création à Paris, en 1788, de la Société des Amis des Noirs, première société abolitionniste française, sur le modèle britannique. Composée d'intellectuels et de philanthropes, elle milite pour la fin de la traite et l'abolition progressive de l'esclavage (sans oser encore prôner l'égalité raciale immédiate). Ses adversaires les colons et leurs relais en métropole se défendent en décrivant l'esclavage comme un "mal nécessaire" à l'économie du royaume et en mettant en avant l'argument du *paternalisme* (les maîtres "prendraient soin" d'esclaves qui, livrés à eux-mêmes, seraient prétendument perdus). Ce débat public naissant sera interrompu par la Révolution, mais les événements lui donneront raison : sous la pression conjuguée des soulèvements d'esclaves à Saint-Domingue (dès 1791) et des idéaux de 1789, la République abolira l'esclavage en 1794.

Le XVIII^e siècle colonial français est donc traversé par une contradiction grandissante entre l'appât du gain économique et l'évolution des consciences morales. Cette contradiction éclatera à l'époque révolutionnaire, mais c'est bien dans les Lumières qu'elle prend sa source, faisant de ce siècle un moment clé où l'Europe commence à remettre en cause l'un de ses systèmes les plus injustes.



3.5 Arts de la table et sociabilités

La vie sociale au XVIIIe siècle se manifeste également à travers l'évolution des mœurs de table et des formes de sociabilité, qui reflètent l'art de vivre des élites et la diffusion de nouvelles pratiques dans toute la société. Dans la haute société française, savoir bien manger et bien recevoir devient un véritable art, au même titre que savoir converser ou se vêtir élégamment. Les élites aristocratiques du début du siècle, puis bourgeoises à la fin, apportent un soin inédit à la gastronomie, à l'étiquette et au confort lors des repas. Manger ne consiste plus seulement à se nourrir, mais *devient un art* de convivialité et de raffinement.

De nombreux changements contribuent à cette révolution des arts de la table. D'une part, les habitudes culinaires évoluent grâce à l'apport de produits venus d'ailleurs. La cuisine française, héritière de la tradition médiévale et renaissante, s'enrichit au XVIIe – XVIIIe siècle d'ingrédients exotiques : des légumes rapportés d'Italie par Catherine de Médicis (artichaut, brocoli, asperge, petit pois) deviennent courants sur les tables nobles ; la *pomme de terre*, d'origine andine, est promue à la fin du siècle par Parmentier (même si son adoption reste timide avant la Révolution) ; la *tomate* et le *maïs*, venus d'Amérique, commencent à être cultivés ; le *café* (introduit à Marseille vers 1670) et le *chocolat* (apprécié à la cour depuis Louis XIV) se popularisent ; surtout, le *sucre* produit aux Antilles permet une consommation beaucoup plus grande de douceurs, confitures, pâtisseries et chocolats qui révolutionnent le dessert. Les *épices* (cannelle, muscade, clou de girofle...) autrefois luxueuses restent prisées, mais on découvre aussi de nouvelles saveurs : la *vanille* (Madagascar), le *piment* et la *vanille* d'Amérique, etc. Ainsi, la palette de goûts s'élargit et la cuisine française s'impose progressivement comme l'une des plus variées et raffinées d'Europe, synthétisant de multiples influences. À la fin du XVIIIe siècle, des gastronomes comme Grimod de La Reynière ou, un peu plus tard, Brillat-Savarin, commencent à écrire des ouvrages exaltant l'art culinaire français et proposant des réflexions sur la cuisine, signe que celle-ci devient un sujet sérieux digne d'intérêt.

D'autre part, le cadre du repas se transforme. Sous Louis XIV, les festins étaient publics à Versailles (le « Grand Couvert » du roi, en présence de spectateurs) et les salles à manger séparées n'étaient pas d'usage courant. *À la fin du XVIIIe siècle, apparaissent les premières véritables salles à manger* dans les demeures aristocratiques et bourgeoises. Le mobilier s'adapte (tables grandes et stables, chaises confortables) et on n'installe plus des tréteaux provisoires comme autrefois. Par ailleurs, l'horaire des repas recule dans la

journée : à partir du XVIIIe siècle, le mot « dîner » désigne le repas du soir (celui qu'on prenait autrefois sous le nom de *souper*), tandis que le repas de midi prend le nom de *déjeuner*. La chronologie des repas français (petit-déjeuner le matin, déjeuner à la mi-journée, dîner le soir) se met en place dans ces années-là, notamment dans la bourgeoisie urbaine.

Le service du repas suit un protocole de plus en plus élaboré. On pratique le *service à la française*, où plusieurs plats sont présentés à la fois en différents services (par exemple un service de potages et hors-d'œuvre, puis un service de rôtis et plats principaux, etc., chaque convive se servant de ce qu'il souhaite). Ce mode de service fastueux, parfois compliqué pour garder les mets chauds restera en vigueur jusqu'au XIXe siècle, avant d'être supplanté par le *service à la russe* (les plats servis successivement, un par un). Mais dès le XVIIIe, on codifie l'art de dresser une belle table : *nappe* immaculée avec un tombé égal de chaque côté, *vaisselle* fine en faïence ou porcelaine (manufacture de Sèvres fondée en 1756 sous patronage royal), *crystallerie* pour le vin, *couverts* en argent ou métal argenté disposés dans un ordre précis, *pièces montées* décoratives au centre, etc. Les manuels de l'époque (tels *L'art du Cuisinier* de 1739 ou *Le Cuisinier royal* de 1770) donnent des instructions sur la disposition des plats et la décoration. Le savoir-vivre exige également de nouvelles manières : l'usage de la serviette se répand (dorénavant posée sur les genoux plutôt qu'autour du cou, ce qui aurait semblé grossier aux gens de qualité), on porte des toasts, on distingue les verres à vin de ceux à eau, etc.

Ces raffinements gastronomiques vont de pair avec une intensification de la sociabilité autour de la table. Le dîner devient un moment privilégié où l'on entretient ses réseaux relationnels et où l'on brille en société. Dans les salons du XVIIIe, le repas est souvent suivi d'une séance de musique, de jeu (cartes, billard) ou de conversation littéraire. On dîne en parlant philosophie : Diderot tenait par exemple *dîner philosophique* tous les mardis chez le baron d'Holbach, réunissant un cercle d'esprits libres qui discutaient religion, science et politique autour d'un bon repas. De telles réunions mêlaient plaisirs de l'esprit et plaisirs de la table, incarnant idéalement l'esprit des Lumières qui voulait allier la convivialité à la diffusion des idées.

Notons enfin que le XVIIIe siècle voit naître un établissement inédit qui participe de cette culture du bien-manger : le restaurant. Le mot existait auparavant pour désigner un bouillon « restauratif ». Vers 1765, un traiteur parisien nommé Boulanger aurait eu l'idée de servir dans son échoppe ces bouillons et plats réparateurs à toute heure. Le concept

évolue et dans les années 1780, on voit apparaître à Paris des maisons (comme le *Grand Taverne de Londres* en 1786) où, moyennant paiement, chacun même quelqu'un de non invité par un hôte peut venir s'attabler et commander un repas individuel à la carte, dans un cadre luxueux. C'est la naissance de la restauration publique de luxe, qui essaima après 1789 lorsque les cuisiniers des nobles émigrés ouvrent leurs propres établissements. Ce phénomène, timide à l'époque (quelques dizaines de restaurants à Paris avant la Révolution), deviendra une composante majeure de l'art de vivre français au siècle suivant.

En conclusion, les *arts de la table* et les sociabilités du XVIII^e siècle témoignent d'une civilisation raffinée où la communication passe par les sens autant que par l'esprit. La France acquiert alors cette réputation gastronomique et cette tradition de vie mondaine qui font encore partie de son identité culturelle aujourd'hui. À travers l'alchimie d'un bon repas partagé, c'est aussi le lien social qui se tisse et le goût du dialogue qui s'entretient.

3.6 Portraits transversaux

Pour incarner les divers aspects de la culture du XVIII^e siècle évoqués ci-dessus, nous présentons quelques grandes figures des *Lumières* dont l'œuvre et l'engagement illustrent à la fois les combats intellectuels, les valeurs nouvelles et l'influence durable sur la civilisation française.

Voltaire (1694–1778) – De son vrai nom François-Marie Arouet, Voltaire est sans doute le philosophe le plus emblématique du Siècle des Lumières. Écrivain prolifique et redouté polémiste, il s'illustre dans tous les genres (tragédie, poème épique, conte philosophique, essai historique, pamphlet). Voltaire incarne le combat pour la tolérance religieuse et la liberté de pensée. Ébranlé par l'erreur judiciaire qui frappe la famille Calas (1762), il prend fait et cause pour les victimes de l'intolérance et publie le *Traité sur la tolérance* (1763), dans lequel il dénonce le fanatisme. Il popularise aussi les idées anglaises sur la liberté politique et religieuse dans ses *Lettres philosophiques* (1734), comparant avantageusement le parlementarisme et le pluralisme religieux anglais à la situation française. Voltaire est un esprit *satirique* : son conte *Candide* (1759) tourne en dérision l'optimisme naïf et critique indirectement la société de son temps (guerres, intolérance, esclavage y sont évoqués). Il correspond avec les monarques éclairés (Frédéric II de Prusse, Catherine II de Russie) pour les encourager à réformer dans le sens des Lumières. S'il reste partisan d'un "despotisme éclairé" (un roi philosophe guidant le peuple), son influence sur l'opinion est immense. À

sa mort, il est célébré comme un héros intellectuel ; en 1791, la Révolution transfère ses cendres au Panthéon, reconnaissant en lui un précurseur de la liberté d'expression et de la lutte contre l'obscurantisme.

Montesquieu (1689–1755) – Charles de Secondat, baron de Montesquieu, magistrat et philosophe, est une figure-clé de la pensée politique des Lumières. Son œuvre principale, *De l'Esprit des lois* (1748), marque une rupture dans la manière d'analyser les sociétés : Montesquieu y compare les lois de différents peuples et ébauche une véritable science sociale. Il est surtout célèbre pour avoir théorisé la séparation des pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire), principe destiné à prévenir le despotisme en équilibrant les autorités d'un gouvernement. Cette idée aura un impact direct sur la rédaction de la Constitution américaine (1787) puis sur la Déclaration française des droits de 1789. Mais Montesquieu ne se limite pas à la politique institutionnelle : dans ses *Lettres persanes* (1721), roman épistolaire satirique, il offre une critique piquante de la société française à travers le regard de visiteurs étrangers, abordant des sujets comme la religion, la place des femmes ou le pouvoir du roi, le tout avec une subtile ironie. Montesquieu, aristocrate modéré, n'est pas un révolutionnaire, mais il fournit aux esprits éclairés des outils conceptuels pour penser l'État de droit et la relativité des coutumes humaines. Son héritage intellectuel en fait l'un des pères de la sociologie politique.

Jean-Jacques Rousseau (1712–1778) – Penseur original et souvent paradoxal, Rousseau occupe une place à part parmi les Lumières. Né à Genève d'origine modeste, il arrive à Paris et se fait connaître en 1749 en remportant un concours de l'Académie de Dijon avec son *Discours sur les sciences et les arts*, où il soutient que le progrès scientifique a corrompu la vertu originelle de l'homme. Rousseau développe ainsi l'idée que l'homme est bon par nature mais perverti par la société. Dans son *Discours sur l'origine de l'inégalité* (1755), il imagine l'état de nature pré-social, l'état sauvage heureux puis explique l'apparition de la propriété privée comme la source des inégalités et des conflits. Rousseau est le philosophe de la liberté et de l'égalité : paradoxalement, c'est lui qui formule d'une part les principes de la *démocratie directe* et de la souveraineté du peuple (*Du Contrat Social*, 1762 : “*L'homme est né libre, et partout il est dans les fers*”), et d'autre part une pédagogie libertaire respectant l'enfant (*Émile*, 1762). Ses idées politiques, volonté générale, primauté de l'intérêt commun influenceront fortement la Révolution française (notamment les Jacobins) et au-delà les théories démocratiques et socialistes. Sur le plan culturel, Rousseau valorise aussi l'expression des sentiments et la communion avec la

nature (il est considéré comme un précurseur du romantisme). Il défend l'importance de l'allaitement maternel, de l'éducation par l'expérience, et prône une vie simple en harmonie avec la nature, en critique de la société mondaine artificielle. Son œuvre littéraire (*Julie ou la Nouvelle Héloïse*, grand succès épistolaire de 1761) diffuse également ses idéaux sentimentaux et moraux. Bien que souvent en conflit avec les autres philosophes (il se brouille avec Voltaire et Diderot), Rousseau laisse une empreinte profonde sur la culture française, célébré comme un champion de la liberté et de l'authenticité.

Denis Diderot (1713–1784) – Figure emblématique de l'intellectuel des Lumières, Diderot est à la fois philosophe, romancier, dramaturge, critique d'art et bien sûr directeur de l'Encyclopédie. Fils d'un maître-coutelier de Langres, il monte à Paris et mène une vie bohème de lettré indépendant. En 1746, il choque avec sa *Lettre sur les aveugles* où transparait un matérialisme athée naissant. Mais son grand œuvre est l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* (1751-1772) qu'il coordonne avec abnégation. Diderot engage toute son énergie dans ce projet titanesque visant à rassembler les connaissances pour les transmettre au public le plus large. Au-delà d'une simple compilation, l'*Encyclopédie* véhicule l'esprit critique et le rationalisme : beaucoup d'articles contestent l'autorité religieuse ou politique de l'Ancien Régime et proposent des idées progressistes (par exemple sur la tolérance, la liberté de pensée, la réforme de la justice...). Diderot lui-même écrit des centaines d'articles (sur les arts, l'art dramatique, la philosophie, la définition de nombreux métiers, etc.). Son style clair et son esprit systématique en font un pédagogue de la raison. Par ailleurs, Diderot est un écrivain novateur : ses romans *La Religieuse* (écrit en 1760, publié plus tard) et *Jacques le fataliste* (écrit vers 1773, publié en 1796) bousculent les formes narratives traditionnelles. Il est aussi le premier grand critique d'art français, avec ses *Salons* (comptes rendus des expositions de peinture du Louvre, de 1759 à 1781) où il exprime avec verve ses impressions esthétiques. Philosophiquement, Diderot évolue vers un matérialisme athée et un déterminisme (il imagine des dialogues audacieux sur la sexualité, la biologie, l'alimentation dans *Le Rêve de d'Alembert*). Bien qu'il n'ait pas connu la Révolution, ses idées sur la liberté de l'homme, l'égalité naturelle et l'importance du savoir ont irrigué la pensée révolutionnaire. En 1884, un monument est érigé en son honneur à Paris, signe de la reconnaissance de la postérité pour ce *casseur de barrières* intellectuelles du XVIIIe siècle.

3.7 Chronologie raisonnée et lexicque

Chronologie raisonnée (XVIII^e siècle) : Quelques dates clés permettent de situer les évolutions culturelles et politiques abordées dans ce chapitre et de comprendre le cheminement vers la France contemporaine :

- 1715 : Mort de Louis XIV. Fin du règne du « Roi-Soleil », marqué par l'absolutisme et l'unité religieuse forcée (catholicisme exclusif). La Régence (1715-1723) qui s'ouvre est une période plus libérale sur le plan intellectuel, qui voit un relâchement de la censure et la tenue de salons brillants à Paris.
- 1740-1750 : Apogée de l'esprit *salonnier*. Madame Geoffrin tient son célèbre salon de 1749 à 1777, rassemblant artistes et philosophes de toute l'Europe. Montesquieu publie *De l'Esprit des lois* (1748) théorisant la séparation des pouvoirs, ouvrage majeur bientôt mis à l'Index par Rome pour ses idées libérales. En 1751, d'Alembert rédige le *Discours préliminaire* de l'*Encyclopédie*, manifeste de l'esprit des Lumières.
- 1751-1772 : Publication progressive de l'*Encyclopédie*. Malgré l'interdiction officielle en 1759 après les premiers volumes (condamnés pour impiété et critiques sociales), Diderot poursuit l'entreprise clandestinement. Le dernier volume de planches paraît en 1772. L'œuvre compte 28 volumes, 72 000 articles, et reçoit un écho dans toute l'Europe.
- 1762 : Annus mirabilis de Rousseau : il publie *Émile* et *Du Contrat Social*, qui lui valent des condamnations immédiates (livres brûlés, ordre d'arrestation contre lui). Rousseau doit fuir la France. Paradoxalement, ces deux œuvres – l'une sur l'éducation de l'homme, l'autre sur l'organisation du corps politique – deviendront des textes fondateurs inspirant tant la pédagogie moderne que la Révolution (le *Contrat Social* est la bible des Jacobins en 1793).
- 1763 : Traité de Paris mettant fin à la guerre de Sept Ans : la France perd le Canada, la Louisiane orientale et la plupart de ses possessions indiennes au profit de l'Angleterre. C'est un choc pour l'opinion (sensation de déclin national) qui conduit à un débat : faut-il privilégier les colonies de sucre aux vastes territoires nord-américains ? (Choix avait été fait de garder les Antilles lucratives plutôt que le Canada jugé froid et peu rentable). La même année, Voltaire publie le *Traité sur la*

tolérance : l'affaire Calas (1762) et l'affaire Sirven (1764) mobilisent l'opinion éclairée contre le fanatisme religieux.

- 1765 : Invention du « restaurant » (selon la légende, un certain Boulanger ouvre à Paris un établissement servant des *restaurants* – bouillons fortifiants – et aurait sur sa devanture l'enseigne « *Venite ad me, omnes qui stomacholaboratis, et ego restaurabo vos* »). Cette innovation d'abord modeste annonce un changement profond des habitudes alimentaires urbaines.
- 1776 : Déclaration d'Indépendance des États-Unis d'Amérique le 4 juillet. C'est l'aboutissement de la philosophie des Lumières appliquée à la politique : les 13 colonies se proclament libres de tout joug et énoncent que « tous les hommes sont créés égaux » (Jefferson s'inspirant de Locke et Montesquieu). La France, d'abord secrètement puis officiellement, soutient la guerre d'Indépendance contre l'Angleterre (participation de La Fayette, Rochambeau...). Ce succès militaire et idéologique a un impact énorme en France : il montre qu'un peuple peut se libérer d'un roi et fonder un État sur des principes contractuels et non dynastiques.
- 1783 : Traité de Versailles : la guerre d'Indépendance américaine se termine sur la victoire des Insurgents et de leurs alliés (dont la France). La France sort financièrement épuisée de ce conflit, ce qui aggrave sa crise économique, mais l'opinion publique est exaltée par les idéaux de liberté rapportés d'Amérique. Par ailleurs, en 1783, Pilâtre de Rozier et le marquis d'Arlandes réussissent la première ascension humaine en montgolfière à Paris, événement symbolique de l'enthousiasme scientifique de la fin du siècle.
- 1787 : Édit de Versailles instaurant la tolérance religieuse civile pour les protestants (et implicitement pour les juifs), signé par Louis XVI. Il ne s'agit pas d'une liberté de culte complète, mais les non-catholiques obtiennent un état-civil, le droit au mariage et à l'enregistrement des naissances et décès. C'est une étape décisive vers la liberté de conscience en France. La même année, fondation de la Société des Amis des Noirs : l'abolitionnisme s'organise.
- 1789 : Année révolutionnaire par excellence. Ouverture des États généraux (5 mai) pour résoudre la crise financière et politique ; serment du Jeu de Paume (20 juin) où le Tiers état et ses alliés du clergé et de la noblesse se constituent en Assemblée nationale constituante ; *Prise de la Bastille* (14 juillet) par le peuple de Paris,

événement symbolique de la chute de l'arbitraire royal ; puis *abolition des privilèges féodaux* dans la nuit du 4 août par l'Assemblée ; et enfin *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* (26 août) qui consacre par écrit les principes de liberté, d'égalité et de souveraineté nationale hérités des Lumières. Le 5 octobre, les Parisiennes marchent sur Versailles et ramènent le roi à Paris, fin de l'Ancien Régime dans les faits.

- 1791 : Achèvement de la première Constitution française (3 septembre) qui établit une monarchie constitutionnelle et une séparation des pouvoirs inspirée de Montesquieu. Cette année voit aussi l'émancipation légale des juifs de France (décrets de l'Assemblée en septembre 1791 supprimant les discriminations à leur égard).
- 1794 : La Convention montagnarde abolit l'esclavage dans toutes les colonies françaises (décret du 4 février 1794) – application radicale des principes de 1789 à l'outre-mer, réalisée sous l'influence des députés abolitionnistes et de la révolution des esclaves à Saint-Domingue. Bien que Napoléon rétablira l'esclavage en 1802, cette première abolition reste un acquis symbolique majeur de l'héritage des Lumières et de la Révolution.

Lexique (XVIIIe siècle) :

- Siècle des Lumières : Expression désignant le XVIIIe siècle européen (et en particulier français) marqué par un vaste mouvement intellectuel valorisant la *lumière* de la raison et des connaissances par opposition aux *ténèbres* de l'ignorance et de la superstition. Les penseurs des Lumières (philosophes) promeuvent la tolérance, les libertés individuelles, le progrès scientifique et social, et critiquent les fondements de l'ordre ancien (monarchie absolue, société d'ordres, domination de l'Église). Le Siècle des Lumières correspond en France à la période approximative 1715-1789, du règne de Louis XV à la Révolution.
- Philosophe (des Lumières) : Au XVIIIe siècle, le terme *philosophe* ne désigne pas seulement un spécialiste de philosophie abstraite, mais tout intellectuel engagé dans la réflexion critique et la diffusion des savoirs. Les philosophes des Lumières sont des écrivains, savants, économistes, juristes ou hommes de lettres qui prennent part au débat public par leurs ouvrages. Voltaire, Diderot, Rousseau, Montesquieu, Condorcet, et bien d'autres en font partie. Ils partagent une attitude de remise en

question de l'autorité traditionnelle et de foi dans la raison humaine pour améliorer la condition humaine. Souvent persécutés ou censurés de leur vivant, ils ont profondément influencé l'évolution des sociétés occidentales.

- Encyclopédie : Abréviation courante de *l'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, monument littéraire des Lumières. Cet ouvrage collectif, publié en France de 1751 à 1772 sous la direction de Diderot et d'Alembert, vise à rassembler toutes les connaissances de l'époque et à les présenter de manière critique et accessible. Comportant des milliers d'articles rédigés par les meilleurs spécialistes (appelés *encyclopédistes*), l'Encyclopédie est à la fois une somme du savoir (sciences, techniques, arts, philosophie, économie...) et un manifeste des idées nouvelles (de nombreux articles contiennent des positions anti-absolutistes ou anti-cléricales voilées). Malgré la censure, l'Encyclopédie a connu un immense succès et symbolise l'esprit des Lumières. C'est l'ancêtre des encyclopédies modernes et de la diffusion populaire du savoir.
- Opinion publique : Notion émergente au XVIIIe siècle décrivant l'ensemble des avis, jugements et valeurs partagés par une partie significative de la population sur les affaires communes. Sous l'Ancien Régime, l'opinion du peuple n'est pas officiellement prise en compte dans le gouvernement (le roi n'a de comptes à rendre qu'à Dieu). Mais avec les Lumières, on voit se former une *opinion publique* notamment dans les classes instruites urbaines, via les discussions de salon, la lecture des journaux et pamphlets, et la correspondance. Cette opinion publique peut approuver ou critiquer l'action des dirigeants. Par exemple, l'opinion publique éclairée prend parti pour Calas contre l'intolérance religieuse, ou s'enthousiasme pour les Américains en guerre pour leur liberté. On commence à la fin du XVIIIe à considérer que le pouvoir politique doit tenir compte de ce *tribunal de l'opinion*. La Révolution consacra pleinement ce concept en introduisant la liberté de la presse et d'expression : le gouvernement de l'opinion publique deviendra un élément clé de la vie politique moderne.
- Mercantilisme : Théorie et pratique économiques en vigueur du XVIe au XVIIIe siècle, selon laquelle la richesse d'un État se mesure à la quantité de métaux précieux qu'il possède et à sa capacité à exporter plus qu'il n'importe. Le mercantilisme encourage l'État à intervenir fortement dans l'économie : création de monopoles, réglementation stricte du commerce, développement des manufactures

nationales, colonies exploitées en circuit fermé (le *pacte colonial*). En France, le mercantilisme a été mis en œuvre par Colbert sous Louis XIV (*colbertisme*) et reste la doctrine dominante sous Louis XV et Louis XVI, jusqu'à ce qu'il soit critiqué par les physiocrates puis abandonné à la Révolution au profit du libre-échange.

- Physiocratie : École de pensée économique apparue en France vers 1758-1760 autour de François Quesnay (médecin de Louis XV) et de ses disciples (Mirabeau père, Dupont de Nemours, Le Mercier de La Rivière...). Le mot vient du grec *physis* (la nature) et *kratos* (le pouvoir) : *le pouvoir de la nature*. Les physiocrates estiment en effet que la richesse provient de la terre et de l'agriculture, seule activité *productive* selon eux, tandis que l'industrie et le commerce sont *stériles* (ils ne font que transformer ou transporter la richesse créée par la terre). Ils prônent un impôt unique sur le produit agricole net, et la liberté de commerce (en particulier la libre circulation des grains, s'opposant aux contrôles des prix du blé). Leur maxime est « *Laissez faire, laissez passer* » (laissez agir les agents économiques sans les contraindre, laissez circuler les marchandises sans obstacles). Bien que certaines de leurs idées soient discutables, les physiocrates ont joué un rôle majeur en lançant le débat sur le libre-échange et en influençant les politiques de la fin de l'Ancien Régime. Turgot, ministre de Louis XVI, s'inspire d'eux pour libéraliser le commerce en 1774-75, bien que cela tourne mal. La physiocratie préparera surtout le terrain à Adam Smith et à l'économie politique classique.
- Commerce triangulaire : Nom donné au principal circuit du commerce transatlantique aux XVIIe –XVIIIe siècles, formant une “triangulation” entre l'Europe, l'Afrique et les Amériques. Dans ce système, les navires européens (britanniques, français, portugais, néerlandais...) partent d'Europe avec des marchandises manufacturées, font escale sur la côte africaine pour troquer ces produits contre des esclaves, transportent ces esclaves en Amérique pour les vendre aux planteurs, puis reviennent en Europe avec des cargaisons de produits coloniaux (sucre, tabac, coton, etc.). Ce commerce, fondé sur la traite des Noirs et l'esclavage, a été extrêmement lucratif pour les puissances coloniales, tout en provoquant d'immenses souffrances humaines (déportation de millions d'Africains) et en enrichissant certaines villes portuaires. Le commerce triangulaire français a été particulièrement actif au XVIIIe siècle depuis les ports de Nantes et Bordeaux. Il

prend fin au début du XIXe siècle avec l'abolition de la traite (1815) puis de l'esclavage (1848 en France).

- Code Noir : Recueil d'édits promulgués à partir de 1685 (sous Louis XIV) réglementant la vie des esclaves dans les colonies françaises. Le *Code Noir* (rédigé initialement par Colbert puis son fils) impose la religion catholique aux esclaves, institutionnalise les châtiments corporels (fouet, marque au fer rouge, etc. en cas de fuite ou de vol), définit l'esclave comme un bien meuble pouvant être vendu, mais prévoit aussi quelques dispositions (obligation de nourrir correctement les esclaves, interdiction de les tuer ou torturer sans raison, disposition sur l'affranchissement possible...). En pratique, nombre de ces *timides protections* n'étaient pas respectées et la condition servile restait extrêmement dure. Le Code Noir symbolise le régime esclavagiste de l'Ancien Régime. Il sera aboli en même temps que l'esclavage en 1794 (puis rétabli par Bonaparte en 1802, et définitivement aboli en 1848).
- Salon littéraire : Au XVIIIe siècle, réunion régulière, généralement organisée dans un hôtel particulier par une dame de la haute société (la *salonnière*), où se retrouvent écrivains, philosophes, artistes et gens du monde pour échanger des idées et se divertir par la conversation. Les salons sont un lieu d'élaboration et de diffusion des idées des Lumières. Ils fonctionnent sur l'esprit (l'*esprit* français fait référence à la conversation brillante, fine et informée) et sur la sociabilité polie : on y débat de littérature, de philosophie, de politique de façon feutrée, dans le respect de l'étiquette aristocratique. Les salonnières (par exemple Madame Geoffrin, Mademoiselle de Lespinasse, Madame du Deffand, plus tard Madame Necker) ont joué un rôle de mécènes et de courroies de transmission entre les intellectuels et les élites dirigeantes. Le *salon* a été pour beaucoup dans la notoriété de certains philosophes (on y lisait des manuscrits avant publication) et a contribué à construire une *opinion publique éclairée*.
- Franc-maçonnerie : Association de sociétés discrètes présentes en Europe dès le début du XVIIIe siècle, issues des loges de tailleurs de pierre (maçons) médiévales devenues des cercles philosophiques. La franc-maçonnerie prône des valeurs de fraternité, de bienfaisance et de perfectionnement moral de ses membres, au moyen de cérémonies symboliques et d'un enseignement par degrés. En France, la première loge attestée date de 1725 à Paris. Sous l'Ancien Régime, les loges maçonniques rassemblent des nobles et bourgeois progressistes, souvent amateurs

de sciences et d'idées nouvelles. Elles offrent un espace de sociabilité *parallèle* où l'on peut discuter librement à l'abri des regards (ce qui suscite la méfiance du pouvoir). Les francs-maçons célèbres du XVIIIe incluent des Lumières comme Condorcet, Montesquieu, Voltaire (initié sur le tard), mais aussi des membres de la famille royale (le duc de Chartres, futur Philippe-Égalité). La franc-maçonnerie a contribué à répandre les idéaux des Lumières (tolérance religieuse, égalité symbolique entre membres de divers rangs, philanthropie) et jouera un rôle politique non négligeable durant la Révolution, où beaucoup de révolutionnaires étaient maçons. Aujourd'hui encore, certaines valeurs républicaines sont parfois rattachées à l'héritage maçonnique des Lumières (la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » notamment, dont les deux premiers termes viennent des Lumières et le troisième, la fraternité, a une connotation maçonnique).

- Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : Texte fondamental adopté le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale constituante, qui énonce un ensemble de droits naturels et imprescriptibles comme base du nouvel ordre juridique et social né de la Révolution. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC) s'inspire directement des Lumières (Locke pour les droits naturels, Montesquieu pour la séparation des pouvoirs, Rousseau pour la souveraineté de la nation, Voltaire pour la liberté religieuse) et de la Déclaration d'indépendance américaine (1776). Elle proclame que tous les hommes naissent libres et égaux en droits, que la souveraineté réside dans la Nation, et garantit des libertés fondamentales : liberté d'expression, de religion, sécurité, propriété, résistance à l'oppression... La DDHC, préambule de la Constitution de 1791, devient un document universel de référence (elle inspirera la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de l'ONU en 1948). Pour le cours de *Culture et civilisation*, ce texte illustre l'aboutissement des idées des Lumières dans la sphère politique et reste un repère central des valeurs de la France contemporaine.

TD

1. Citez deux mesures ou événements du XVIIIe siècle qui témoignent d'une évolution vers plus de tolérance religieuse en France.
2. Quel était l'objectif principal de l'Encyclopédie des Lumières, et en quoi cet ouvrage reflète-t-il l'esprit du XVIIIe siècle ?
3. Qu'entend-on par opinion publique au XVIIIe siècle, et comment les cafés ou salons ont-ils contribué à son émergence ?
4. Expliquez ce qu'on appelle le commerce triangulaire. Quel rôle a-t-il joué dans l'économie française du XVIIIe siècle et quelles critiques a-t-il suscitées chez certains philosophes des Lumières ?
5. Donnez un exemple d'innovation ou de changement dans les habitudes culinaires ou les pratiques de sociabilité apparue en France au XVIIIe siècle (précisez le contexte).
6. Parmi les philosophes des Lumières mentionnés (Voltaire, Montesquieu, Rousseau, Diderot), choisissez-en un et résumez en une phrase l'une de ses contributions majeures à la pensée de l'époque.
7. Placez en chronologie les événements suivants (du plus ancien au plus récent) et associez à chacun la date correspondante : *publication du premier volume de l'Encyclopédie – Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen – Révocation de l'édit de Nantes – Prise de la Bastille.*

Chapitre 4 : La France et la République – territoire, population et valeurs fondamentales

Après ce panorama historique général, nous centrons désormais l'étude sur le cas de la **France**, dont nous allons aborder la culture et la civilisation. Pour comprendre la France d'aujourd'hui, un premier éclairage concerne son **organisation territoriale et politique actuelle**, ainsi que les **principes républicains** qui fondent son identité nationale. Ce chapitre présente donc la France dans ses grandes lignes contemporaines : situation géographique, divisions administratives, caractéristiques démographiques, et valeurs de la République française.

4.1 Le territoire français : géographie et divisions administratives

La France est un pays d'Europe occidentale, et par son ancien empire colonial, elle possède également des territoires dans d'autres parties du monde. Voici quelques repères géographiques :

- La **France métropolitaine** correspond à la France située en Europe, c'est-à-dire l'Hexagone (ainsi nommée à cause de sa forme géométrique approximativement hexagonale). Elle s'étend sur environ 551 000 km², ce qui en fait le plus grand pays de l'Union européenne en superficie. Elle est frontalière de plusieurs pays : la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, ainsi qu'Andorre et Monaco. Elle est bordée par trois façades maritimes : la mer du Nord et la Manche au nord et nord-ouest, l'océan Atlantique à l'ouest, la mer Méditerranée au sud-est.
- La **France d'outre-mer** (les territoires ultramarins) comprend des régions et collectivités françaises situées hors du continent européen. Il s'agit notamment des îles et archipels des Caraïbes (Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy), de l'océan Pacifique (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna), de l'océan Indien (La Réunion, Mayotte), de l'océan Atlantique (Saint-Pierre-et-Miquelon au large du Canada), et même de l'Antarctique (Terres australes et antarctiques françaises, inhabitées). Ces territoires ont des statuts variés (régions, collectivités, départements), mais leur population possède généralement la nationalité française et les droits afférents.

Administrativement, la France est une **République unitaire** à organisation décentralisée. Cela signifie qu'il n'y a qu'un seul État central pour tout le pays, mais avec des subdivisions administratives locales. Les principaux découpages administratifs actuels sont :

- **Les régions** : c'est l'échelon administratif le plus large après l'État. En France métropolitaine, on comptait historiquement 22 régions jusqu'en 2015. Depuis une réforme mise en place en **2016**, ces régions ont été regroupées, et le nombre de régions métropolitaines est passé de 22 à **13** (par fusion de certaines, afin de créer des régions plus vastes). Par exemple, l'ancienne région Aquitaine a fusionné avec deux voisines pour former la Nouvelle-Aquitaine, etc. Ces 13 régions métropolitaines comprennent notamment : Île-de-France (autour de Paris), Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Hauts-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, etc. À ces 13 s'ajoutent les régions d'outre-mer, qui sont aujourd'hui au nombre de **5** (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et ont un statut de régions *monodépartementales* (elles font à la fois office de région et de département). Ainsi, en incluant l'outre-mer, la France compte au total **18 régions administratives**. Les régions ont des compétences en matière d'aménagement du territoire, de transport, de lycées, de développement économique régional, etc., et sont dirigées par un Conseil régional élu.
- **Les départements** : chaque région métropolitaine est subdivisée en départements (sauf les régions monodépartementales d'outre-mer). La France compte 96 départements en métropole. Les départements sont numérotés (de 01 à 95, plus le 2A et 2B pour la Corse du Sud et la Haute-Corse), un système qui figure encore sur certains codes (par exemple, plaques d'immatriculation). Les départements sont des divisions plus anciennes (créées en 1790) et gèrent des compétences comme l'action sociale, les collèges, les routes départementales... Ils sont administrés par un Conseil départemental (précédemment nommé Conseil général).
- **Les communes** : ce sont les plus petites subdivisions administratives. La France compte environ 35 000 communes, ce qui est très élevé (héritage de la Révolution où chaque paroisse ou village est devenu commune). Chaque commune correspond généralement à une ville ou un village et son territoire environnant. Elles sont gérées par un maire et un conseil municipal élus. Les communes s'occupent de la gestion locale (état-civil, écoles primaires, urbanisme local, etc.). Dans les grandes

villes, la commune correspond à la ville elle-même (Paris, Lyon et Marseille ont un statut particulier avec des arrondissements municipaux, mais restent des communes uniques).

Entre le département et la commune, existent aussi des structures intercommunales (communautés de communes, communautés d'agglomération, métropoles) visant à gérer des services à l'échelle de plusieurs communes.

En résumé, quand on parle de la France actuelle, il faut la concevoir comme un tout dirigé par un gouvernement central (Paris étant la capitale où siègent le gouvernement et le Parlement), mais avec un maillage interne de régions, départements, communes. Ce maillage a évolué au cours du temps (par exemple la diminution du nombre de régions en 2016), mais il reste un aspect important de l'identité administrative du pays.

Redécoupage de la France en treize régions



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque

4.2 La République française et ses valeurs

La **France** est aujourd'hui une **République**. Plus précisément, depuis 1958, elle est dans son régime de la *Ve République*. Pour bien comprendre la culture politique française, il faut savoir que la France n'a pas toujours été une république : c'est même un pays dont l'histoire politique a connu de nombreux changements de régime. Après une longue période monarchique (Moyen Âge et Ancien Régime jusqu'en 1789), la France a expérimenté la république à partir de la Révolution française, mais avec des interruptions (empire napoléonien, restauration de la monarchie, Second Empire de Napoléon III). La **IIIe République** s'installe durablement de 1870 à 1940, la **IVe République** de 1946 à 1958, et la **Ve République** débute en 1958 avec la constitution toujours en vigueur (même si modifiée à plusieurs reprises). Le mot *République* signifie étymologiquement « la chose publique » (*res publica* en latin), c'est-à-dire le gouvernement de l'intérêt commun par opposition aux intérêts privés. Concrètement, être en république implique plusieurs principes fondamentaux :

- **Un chef d'État non héréditaire** : dans une république, il n'y a pas de roi de droit divin. Le pouvoir suprême est confié à un président élu (ou, dans certains cas, désigné par des représentants élus). En France, le Président de la République est élu au suffrage universel direct (par l'ensemble des citoyens) pour un mandat de 5 ans (quinquennat). Il n'est pas simplement honorifique : il dispose de pouvoirs étendus (la France a un régime dit semi-présidentiel), bien que le gouvernement soit conduit par un Premier ministre.
- **La souveraineté de la nation** : la Révolution française a posé le principe que la souveraineté appartient au peuple (nation), qui l'exerce par ses représentants élus et par les référendums. Cela s'oppose à l'Ancien Régime où la souveraineté appartenait au roi. Ainsi, la France moderne est une démocratie : le peuple participe au choix de ses dirigeants (élections présidentielles, législatives, etc.) et les pouvoirs publics sont responsables devant lui.
- **L'État de droit et la Constitution** : la République française est régie par une constitution (texte fondamental qui organise les pouvoirs et garantit les droits). La Constitution de 1958 (avec son préambule qui renvoie aux droits de l'Homme de 1789 et au préambule de 1946) proclame un certain nombre de principes et droits

fondamentaux. Parmi eux figurent la **séparation des pouvoirs** (exécutif, législatif, judiciaire), le respect des **libertés publiques**, l'égalité devant la loi, etc.

- **Les valeurs républicaines** : la devise de la France, héritée de la Révolution, est bien connue : « **Liberté, Égalité, Fraternité** ». Ces trois mots résument l'idéal républicain français :
 - *Liberté* : c'est la liberté individuelle (d'expression, de conscience, d'aller et venir, etc.), le fait que chacun dispose de droits fondamentaux garantis contre l'arbitraire. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, intégrée au bloc constitutionnel, proclame que la liberté est un droit naturel.
 - *Égalité* : égalité en droits de tous les citoyens, sans distinctions arbitraires. L'abolition des privilèges (nuit du 4 août 1789) a instauré l'égalité juridique (fin des ordres privilégiés). Aujourd'hui, l'égalité signifie aussi l'égalité hommes-femmes, l'égalité de traitement quelles que soient les origines (principe de non-discrimination), etc. C'est un idéal toujours en construction, mais fondamental dans l'identité française.
 - *Fraternité* : c'est la solidarité entre citoyens, l'idée de *communauté* nationale unie et d'entraide. Ce principe inspire notamment le modèle social français (protection sociale, solidarité nationale envers les plus faibles, services publics, etc.). La fraternité est moins juridique que les deux premiers, mais elle figure dans la devise comme une valeur morale essentielle.

Ces valeurs se retrouvent sur les **symboles** de la République. Le **drapeau tricolore** bleu-blanc-rouge, adopté pendant la Révolution puis définitivement au XIXe siècle, est l'emblème national : il associe le bleu et le rouge (couleurs de Paris sous la Révolution) au blanc (couleur traditionnelle de la royauté française), symbolisant ainsi l'union du roi et du peuple révolutionnaire, ou plus largement l'histoire de France alliant l'héritage monarchique et l'élan républicain. L'**hymne national**, *La Marseillaise*, est un chant révolutionnaire de 1792 appelant à la lutte pour la liberté ; il exprime l'ardeur patriotique de l'époque révolutionnaire et reste un symbole des valeurs de liberté et de résistance contre l'oppression. La figure allégorique de **Marianne** représente la République française sous les traits d'une femme coiffée du bonnet phrygien (symbole de liberté héritée de

l'Antiquité, porté par les révolutionnaires). On trouve son buste dans toutes les mairies ; Marianne incarne la devise républicaine et la mère patrie protectrice. Un autre symbole est la fête nationale du **14 Juillet**(anniversaire de la prise de la Bastille en 1789, symbole de la Révolution et de la fin de l'absolutisme), journée durant laquelle ont lieu des défilés militaires, des feux d'artifice et des bals populaires, témoignant de l'attachement aux valeurs conquises en 1789.

Un principe cardinal de la République française, qui mérite un chapitre à part, est la **laïcité** (voir chapitre 6). Évoquons-en un mot ici : la France se définit depuis 1905 comme un État laïque, c'est-à-dire neutre à l'égard des religions, garantissant la liberté de culte mais n'en favorisant ou n'en finançant aucun. La laïcité découle de l'idée d'égalité et de liberté de conscience ; c'est un élément marquant de l'identité républicaine française, souvent mis en avant dans le « pacte républicain ».

Enfin, un trait culturel et politique notable : la France a une tradition centralisatrice marquée, avec un rôle prédominant de Paris (région Île-de-France) comme capitale politique, économique et culturelle. Malgré la décentralisation entamée dans les années 1980, Paris concentre encore beaucoup de pouvoirs et abrite la plupart des grandes institutions nationales (ministères, Parlement, grandes écoles et universités, sièges des médias nationaux, etc.). La « centralisation à la française » est parfois considérée comme un héritage monarchique (les rois de France puis Napoléon ont fortement centralisé l'État), intégré ensuite au fonctionnement de la République. Cela a des implications culturelles : il existe une culture nationale unitaire forte, avec la diffusion d'une langue et d'un récit historique commun, parfois au détriment des particularismes locaux (langues régionales, identités provinciales). Nous verrons plus loin comment cette unification culturelle s'est faite, en particulier via la langue française et l'école.

En somme, la France contemporaine se présente comme une République démocratique de ~67 millions d'habitants, attachée à des valeurs de liberté, d'égalité, de solidarité, et à des principes comme la laïcité. Sa culture politique est marquée par l'héritage révolutionnaire et les droits de l'homme. Connaître ces éléments de base permet de mieux comprendre nombre de traits de la société française actuelle (par exemple, l'importance des débats sur la laïcité, ou la centralité de l'État dans de nombreux domaines).



TD

1. Combien la France compte-t-elle de **régions administratives** depuis la réforme de 2016 (en incluant l'outre-mer) ?
2. Nommez trois pays frontaliers de la France métropolitaine.
3. Comment s'appelle la capitale de la France et dans quelle région est-elle située ?
4. Citez la **devise** de la République française et expliquez brièvement chacune des trois notions qu'elle contient.
5. Quelle est la signification des trois couleurs du drapeau français (d'où viennent-elles historiquement) ?
6. Vrai ou Faux : Le président de la République française est élu à vie.
7. Qu'est-ce que le **14 Juillet** commémore et comment les Français célèbrent-ils cette date ?
8. Donnez une définition simple de la **laïcité** telle qu'appliquée en France (quelques mots clés suffisent).

Chapitre 5 : Aux origines du peuple français

Après avoir brossé le portrait de la France actuelle, intéressons-nous à ses **origines historiques**. De qui les Français descendent-ils ? Quels peuples ont habité la France au cours des siècles et ont contribué à façonner la population et la culture françaises ? On résume souvent, de manière un peu caricaturale, l'histoire ancienne par la formule bien connue : « *Nos ancêtres les Gaulois* ». Cette expression mérite d'être discutée, car si elle contient une part de vérité, elle est loin de refléter toute la complexité des origines du peuple français.

5.1 « Nos ancêtres les Gaulois » : entre mythe national et réalité historique

L'idée que les Gaulois seraient les ancêtres originels des Français provient du récit national tel qu'il était enseigné notamment au XIXe siècle. À l'époque de la **Troisième République** (fin du XIXe s.), l'école républicaine laïque a popularisé cette formule dans les manuels scolaires pour donner aux enfants le sentiment d'une origine commune. On présentait les Gaulois, peuple vivant sur le territoire de la France actuelle avant la conquête romaine comme les « premiers Français ». Cette construction visait à forger une identité nationale unifiée, y compris auprès des populations récemment intégrées (par exemple, les enfants en Algérie coloniale apprenaient aussi que leurs ancêtres étaient les Gaulois, ce qui était fictif pour eux mais participait d'un projet d'assimilation culturelle à la France).

Qui étaient les Gaulois ? Les Gaulois étaient les peuples celtes habitant la **Gaule** (nom donné par les Romains au territoire correspondant grosso modo à la France, la Belgique, le nord de l'Italie et une partie de la Suisse actuels). La Gaule était peuplée de multiples tribus parlant une langue celtique et partageant une culture commune (religion druidique, artisanat du fer, etc.), sans unité politique centralisée. Ils vivaient principalement de l'agriculture et du commerce artisanal, et étaient connus pour leur vaillance guerrière (du point de vue romain). Jules César, général romain, a entrepris la **conquête de la Gaule** de 58 à 52 av. J.-C., qu'il a relatée dans son ouvrage *La Guerre des Gaules*. Le moment décisif en fut la bataille d'**Alésia** en **52 av. J.-C.** : **Vercingétorix**, chef gaulois qui avait unifié temporairement plusieurs tribus pour résister à César, fut vaincu et capturé à Alésia (site dont l'emplacement est aujourd'hui en Bourgogne). Cette défaite scelle la conquête romaine. La Gaule devient alors une province de l'**Empire romain**.

Après la conquête : la romanisation et d'autres ancêtres... Une fois intégrée à l'Empire romain, la Gaule va subir un profond processus de **romanisation**. Cela signifie

que la culture romaine (langue latine, modes de vie romains, institutions, religion gréco-romaine puis chrétienne) s'est progressivement imposée aux populations locales. Les Gaulois ne disparaissent pas du jour au lendemain, mais ils adoptent en grande partie les coutumes romaines et surtout la **langue latine** (peu à peu le gaulois celtique est abandonné, ne laissant que quelques dizaines de mots dans la future langue française). Par métaphore, on pourrait dire que les Gaulois deviennent des *Gallo-romains*. Ils restent, d'un point de vue génétique, les habitants du territoire (il n'y a pas eu de remplacement de population, seulement un changement culturel progressif), mais ils ne sont plus distincts culturellement des autres sujets de Rome. On peut donc considérer que les Gaulois sont une composante des ancêtres des Français, mais via la synthèse gallo-romaine.

À partir du **IIIe - IVe siècles apr. J.-C.**, l'Empire romain traverse des crises et de grands mouvements de populations se produisent en Europe. Des peuples dits « barbares » (du point de vue romain) pénètrent dans l'Empire. En Gaule, c'est principalement l'arrivée de peuples **germaniques** qui va marquer la suite. Le plus important d'entre eux pour l'histoire de France est la tribu des **Francs**. Les Francs entrent en Gaule au Ve siècle et s'y installent graduellement. En **476**, l'Empire romain d'Occident s'effondre ; en Gaule, le pouvoir impérial est remplacé par des royaumes barbares. La partie nord de la Gaule passe sous la domination des rois francs. L'un d'eux, **Clovis**, issu de la dynastie des Mérovingiens, parvient à unifier la Gaule du Nord et du Centre, et se convertit au christianisme vers 496 (baptême de Clovis à Reims). Clovis est souvent présenté comme le premier roi « français », en réalité roi des Francs et la France tire même son nom de ce peuple germanique : *Francia* désignait le royaume des Francs.

Ainsi, les **Francs** sont aussi nos ancêtres, au même titre que les Gaulois. Ils ont apporté certaines influences germaniques (y compris quelques mots de langue franque dans le futur français, des noms de personnes d'origine germanique, etc.), mais ils se sont aussi largement fondus dans la population gallo-romaine en adoptant le latin comme langue (qui deviendra le français) et le christianisme.

D'autres peuples se sont installés en Gaule durant le Haut Moyen Âge : par exemple les **Wisigoths** (dans le sud-ouest, avant d'être repoussés en Hispanie), les **Burgondes** (dans l'est, donnant leur nom à la Bourgogne), les **Vikings** (hommes du Nord, qu'on appellera Normands, installés en Normandie au Xe siècle)... Chacun de ces groupes a contribué, à plus petite échelle, à l'ethnogenèse de la nation française.

En réalité, on voit que la population française est issue d'un **mélange** de populations successives :

- Fond **préhistorique européen** : bien avant les Gaulois, le territoire était habité depuis des millénaires (néolithique, Âge du bronze) par des populations dont on sait peu de choses (sauf qu'elles construisaient par exemple les mégalithes en Bretagne). Les Gaulois eux-mêmes descendaient en partie de ces populations antérieures mêlées à des apports celtes venus d'Europe centrale à l'Âge du fer.
- Apport **celtique (gaulois)** : vers le VIIIe - IIIe siècles av. J.-C., les cultures celtiques s'épanouissent en Gaule. C'est l'héritage gaulois.
- Apport **romain** : à partir du I^{er} siècle av. J.-C., l'élément latin/romain devient prédominant culturellement (langue latine, civilisation gallo-romaine).
- Apport **germanique** : du Ve au VIIe siècles surtout, par les Francs et d'autres tribus, apportant des éléments nouveaux (certains noms de lieux en France dérivent de langues germaniques, le lexique français contient des mots d'origine franque comme *guerre* ou *blanc*, etc., et la noblesse médiévale française se réclamait souvent de l'héritage franc).
- Apports secondaires médiévaux : les Normands (d'origine viking) en Normandie, les Arabes et Berbères en Provence durant l'épisode sarrasin (bref au VIIIe IXe s.), etc. Minoritaires mais à signaler.
- Apports plus récents : la France, surtout à partir du XIXe siècle, a accueilli des vagues d'immigration de pays voisins ou de son empire colonial : Belges, Italiens, Espagnols, Polonais, puis Maghrébins, Africains subsahariens, Indochinois, etc., au XXe siècle. Ces populations venues d'ailleurs sont venues grossir et diversifier la population française, en s'y intégrant au fil des générations.

Ainsi, prétendre que les Français seraient *uniquement* des descendants des Gaulois est une **simplification abusive**. C'est pourtant une image tenace, car elle a servi de mythe national. Aujourd'hui, on insiste davantage sur la « pluralité des héritages ». L'histoire de France est celle d'un brassage continu. On peut dire que *les Français ont pour ancêtres les Gaulois, mais aussi les Romains, les Francs, et bien d'autres*. C'est cette mosaïque qui fait la richesse de l'identité française. Par exemple, le nom même *France* vient des Francs (germanique), la langue française vient du latin (héritage romain), de nombreux héros populaires viennent de la période gauloise (Vercingétorix figure encore dans l'imaginaire

national), et les rois de France prétendaient descendre de Francs tout en se revendiquant successeurs de Rome, etc.

À l'époque actuelle, la France reconnaît sa diversité : c'est un pays de 67 millions d'habitants où coexistent des personnes aux origines variées, mais unies par une culture, une histoire et des valeurs communes acquises avec le temps. L'école française n'enseigne plus « nos ancêtres les Gaulois » de manière littérale ; on y présente désormais les Gaulois comme l'un des peuples fondateurs parmi d'autres. L'expression est surtout utilisée avec recul ou humour.

Pour conclure ce chapitre : les Français d'aujourd'hui sont le fruit d'environ 2000 ans d'histoire de populations en grande partie européennes (celtes, romaines, germaniques), avec des apports extérieurs plus récents. Cette pluralité des origines s'est fondue dans une culture nationale partagée, notamment à travers la langue française et l'État centralisé, qui ont unifié ces différences au fil du temps (voir chapitre suivant sur la langue).

LES PEUPLES GAULOIS



TD

1. Qui étaient les **Gaulois** et sur quel territoire vivaient-ils ?
2. En quelle année la bataille d'**Alésia** a-t-elle eu lieu, et quel chef gaulois célèbre y a été vaincu par les Romains ?
3. Quel peuple germain, arrivé au Ve siècle, a donné son nom à la France ?
4. Citez deux autres peuples ou groupes (en dehors des Gaulois et des Francs) qui ont contribué aux origines de la population française avant l'époque moderne.
5. Expliquez pourquoi l'affirmation « Nos ancêtres les Gaulois » est incomplète pour décrire les origines des Français.
6. Vrai ou Faux : La population française actuelle descend exclusivement des populations présentes sur le territoire à l'époque romaine.
7. Donnez un exemple d'influence laissée par les Francs dans la culture française (nom du pays, mots de la langue, etc.).
8. Pensez-vous que l'identité française actuelle se définit plus par une origine commune ou par des valeurs et une histoire commune ? (Question ouverte à réflexion, réponse argumentée attendue en TD)

Chapitre 6 : Histoire de la langue française

La langue est, comme nous l'avons vu, un élément central de toute culture. La **langue française** occupe une place particulière dans la culture et la civilisation françaises : non seulement parce qu'elle en est le principal vecteur, mais aussi parce que son histoire est intimement liée à l'histoire du pays. Ce chapitre retrace les grandes étapes de l'évolution de la langue française, depuis ses racines jusqu'à son état actuel. Comprendre d'où vient le français permet de mieux saisir certaines caractéristiques culturelles (par exemple, pourquoi y a-t-il de nombreux mots d'origine latine, pourquoi l'orthographe est parfois complexe, pourquoi on retrouve des similitudes avec l'espagnol ou l'italien, etc.).

6.1 Origines lointaines : du berceau indo-européen au latin

Le français est classé par les linguistes parmi les **langues indo-européennes**. Les langues indo-européennes forment une vaste famille de langues apparentées, parlées de l'Inde jusqu'à l'Europe. On suppose qu'elles dérivent toutes d'une langue préhistorique commune, que les chercheurs appellent le *proto-indo-européen*, parlée il y a environ **5000 à 6000 ans** (peut-être vers 3000 av. J.-C.) par un peuple dont la localisation exacte est discutée (on évoque souvent les steppes au nord de la mer Noire, ou l'Anatolie). Cette langue originelle s'est fragmentée en de nombreuses branches au fil des migrations et du temps.

Parmi les grandes branches indo-européennes, on trouve : la branche **celtique** (dont faisaient partie les langues gauloises, ainsi que le breton, l'irlandais, le gaélique écossais actuels), la branche **italique** (dont le latin, et donc toutes les langues romanes qui en descendent), la branche **germanique** (dont l'allemand, l'anglais, le néerlandais, les langues scandinaves...), la branche **grecque** (le grec), la branche **slave** (russe, polonais, etc.), la branche **indo-aryenne** (sanskrit ancien, hindi, persan...), etc. Le français appartient à la branche italique via le latin.

Un indice de cette parenté indo-européenne : on trouve des mots similaires dans des langues très différentes. Par exemple, le mot qui signifie « mère » se dit *mater* en latin, *mother* en anglais, *Mutter* en allemand, *madre* en espagnol, *mātr* (मातृ) en sanskrit, *mētēr* (μήτηρ) en grec ancien. Ces termes ont une racine commune reconstruite **méh₂ tēr* en indo-européen. Ce type de correspondances se vérifie sur des mots de base comme les noms de membres de la famille, certains nombres, etc. Ainsi, bien avant d'exister comme

langue distincte, le français partage un très lointain héritage commun avec la plupart des langues d'Europe.

Sur le territoire de la France actuelle, avant l'arrivée du latin, on parlait principalement des **langues celtiques** (gaulois) et aussi d'autres langues dans certaines régions (le basque, langue non indo-européenne, dans le sud-ouest ; le ligurien ou autres langues mal connues sur la côte méditerranéenne). Mais le tournant décisif pour la formation du français, c'est la conquête romaine.

À partir de la conquête de la Gaule par Jules César, le **latin** s'impose comme la langue de l'administration, de l'élite et des échanges à travers le territoire. Progressivement, les populations locales adoptent le latin, d'abord comme seconde langue, puis comme langue maternelle au fil des générations, reléguant le gaulois celtique à un usage de moins en moins fréquent. En quelques siècles, on peut estimer que la majorité des habitants de la Gaule parlaient le latin, du moins dans les zones urbanisées ou romanisées (certaines zones rurales isolées ont pu garder la langue gauloise plus longtemps, mais sans traces écrites directes il est difficile de savoir jusqu'à quand). Ce latin n'était pas nécessairement le latin classique de Cicéron ; il s'agissait surtout du **latin vulgaire**, c'est-à-dire la forme populaire et orale du latin, parlée par les soldats, les colons, les marchands, et qui différait un peu de la langue écrite soignée.

Le latin vulgaire, au contact de la prononciation locale et en évoluant naturellement, a commencé à se **transformer** en Gaule. Après la chute de l'Empire romain (Ve siècle), le latin parlé dans les anciennes provinces va peu à peu diverger en différentes langues régionales. C'est la naissance des **langues romanes** (appelées ainsi parce qu'issues du roman, c'est-à-dire du latin des Romains). L'espagnol, l'italien, le portugais, le roumain, le catalan et bien sûr le français sont des langues romanes – des variétés de latin évoluées différemment dans divers territoires.

6.2 Du latin au français : grandes étapes

On peut identifier plusieurs grandes étapes dans l'évolution qui mène du latin au français moderne :

a) Le gallo-roman et les dialectes d'oïl et d'oc (Ve – IXe siècle)

Après la fin de l'unité romaine, la langue parlée en Gaule se différencie du latin classique au point de devenir une langue distincte, qu'on appelle le *gallo-roman*. Toutefois, il n'y a pas encore un *français* unifié sur tout le territoire, loin de là. Durant le haut Moyen Âge, la

Gaule (devenue entre-temps le royaume des Francs puis l'empire de Charlemagne) connaît une fragmentation linguistique. Deux grands ensembles de dialectes romans émergent en France :

- La **langue d'oïl** au nord (dite ainsi parce que la façon de dire « oui » y était *oïl* – ancêtre de *oui*). Elle regroupe de nombreux parlers : francien (autour de Paris), normand, picard, champenois, poitevin, etc.
- La **langue d'oc** au sud (où « oui » se disait *oc*, d'où le nom, et qui correspond à l'occitan). L'occitan médiéval comprenait des variantes : provençal, languedocien, gascon, auvergnat, etc., relativement proches entre elles.

La limite entre oïl et oc se situait approximativement à la hauteur de la Loire : Nord = oïl, Sud = oc. En plus de cela, d'autres langues existaient dans certaines régions : le **francique** (germanique) dans l'est de la France actuelle (influence sur l'alsacien lorrain), le **breton** (celtique) en Basse-Bretagne, le **basque** au Pays basque, etc., sans compter la latin *classique* qui restait la langue écrite de l'Église et de l'administration.

b) Les premiers textes en proto-français (IXe siècle)

Pendant longtemps, malgré ces évolutions à l'oral, le latin classique restait la langue de l'écrit. Ainsi, les documents officiels, religieux et littéraires étaient rédigés en latin, même si la population ne le comprenait plus dans sa forme littéraire. Le plus ancien texte considéré comme « en français » date de **842** : ce sont les **Serments de Strasbourg**. Il s'agit du serment d'alliance de deux petits-fils de Charlemagne, Louis le Germanique et Charles le Chauve, prononcé dans la langue de leurs soldats. L'un le prononça en proto-allemand, l'autre dans la langue romane vernaculaire de ses troupes gauloises. Ce texte roman, transcrit par des moines, montre une langue qui n'est plus du latin (même si on reconnaît des mots latins déformés). Par exemple, pour dire « et que personne ne puisse les en faire partir » : « *et que nul lai [= lai = laïque] otras [= audras?] ne los [= les] deiv [= debe] ever [= avoir] ne [= ni] los [= les] re [= en]...* » etc. C'est un langage encore archaïque du point de vue du français, mais on peut considérer ce document comme l'acte de naissance du français **écrit**.

Après le IXe siècle, on commence à écrire des textes dans ce qu'on appelle *le roman* (la langue romane locale). Un texte fameux du XIe siècle est le **Serment de Strasbourg** (842) que nous venons de citer, puis au XIIe la **Séquence de Sainte Eulalie** (~880) et plus tard la

Chanson de Roland (~1080) – première grande œuvre littéraire épique en ancien français. Ces textes montrent l'évolution de la langue vers ce qu'on appelle l'**ancien français**.

c) L'ancien français (IXe – XIIIe siècle)

L'ancien français est la forme de la langue d'oïl parlée et écrite du IXe jusqu'au XIIIe siècle. C'est une langue encore très différente du français moderne : le vocabulaire est majoritairement issu du latin, mais avec de nombreux changements phonétiques (par exemple *fenestra* en latin est devenue *fenestre* en ancien français, avant de donner *fenêtre* en français moderne). La grammaire de l'ancien français diffère également : il existait par exemple deux cas pour les noms (cas sujet et cas régime, vestige de déclinaisons latines simplifiées), qui ont disparu par la suite. L'orthographe n'est pas fixée et varie selon les copistes. On distingue diverses variantes dialectales de l'ancien français (picard, normand, etc.), mais la variante de l'Île-de-France (région de Paris) gagne en importance politique car les rois capétiens étendent leur influence à partir de Paris.

d) Le moyen français (XIVe – XVe siècle)

Au XIVe siècle, la langue évolue vers ce qu'on appelle le **moyen français**. C'est une période de transition. Des changements importants ont lieu : la disparition des déclinaisons (on n'a plus que l'ordre des mots pour distinguer sujet/objet), l'apparition progressive de nouvelles formes (le futur en *-rai* par exemple vient de *aimer ai* = j'ai à aimer), et de nombreux mots nouveaux enrichissent le lexique (par influence savante du latin, ou par emprunts aux langues voisines, y compris l'italien, l'arabe via l'Espagne, etc.). C'est aussi l'époque où l'anglais (après la guerre de Cent Ans) perd ses possessions en France : le français cesse d'être parlé en Angleterre par l'élite, mais a laissé beaucoup de mots dans l'anglais.

e) Le français de la Renaissance (XVIe siècle)

Le XVIe siècle marque une étape capitale pour la langue française. D'une part, c'est l'époque où le français *s'officialise* vraiment en France comme langue de l'administration et du droit : le roi **François Ier** signe l'**ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539**, qui impose que tous les actes juridiques et administratifs dans le royaume soient rédigés *en français et non plus en latin*. Cet acte fait du français la langue officielle du royaume de France, à la place du latin médiéval. Cela répond à un besoin de clarté (le latin n'étant plus compris que des lettrés) et affermit l'unité linguistique.

D'autre part, la Renaissance voit une réflexion sur la langue : en 1549, l'écrivain **Joachim du Bellay** publie *La Défense et illustration de la langue française*, où il plaide que le français peut égaler en noblesse les langues classiques (latin, grec) et qu'il faut l'enrichir par la littérature. Les poètes de la Pléiade (Ronsard, Du Bellay...) vont ainsi contribuer à élaborer une langue littéraire française plus riche et élégante. De nombreux mots savants sont introduits (souvent calqués du latin ou du grec) pour combler les « lacunes » du vocabulaire français.

f) Le français classique (XVIIe – XVIIIe siècles)

Au XVIIe siècle, sous l'influence de l'absolutisme de Louis XIV et de l'essor des arts classiques, la langue française se normalise et se stabilise. C'est l'époque de l'**Académie française**, fondée en **1635** par le cardinal Richelieu, dont la mission est de veiller à la pureté de la langue, d'en fixer le vocabulaire et la grammaire. L'Académie commence la rédaction d'un **Dictionnaire** (la première édition paraîtra en 1694). Des grammaires françaises sont publiées (Vaugelas, etc.), qui codifient les « bons usages ».

Le français du XVIIe XVIIIe, que l'on peut appeler *français classique*, est très proche du français actuel dans sa structure de phrase, son orthographe (à quelques détails près), et son vocabulaire de base. Bien sûr, certains mots ou tournures ont vieilli depuis, mais globalement on peut lire Molière (1670) ou Voltaire (1750) sans trop de difficulté si l'on a un bon niveau de français. Durant le XVIIIe, le français devient même la **langue internationale de la diplomatie et des élites européennes**. Les cours royales en Russie, en Prusse, etc., parlent français ; les traités diplomatiques sont rédigés en français (ce rôle ne sera supplanté par l'anglais qu'au XXe siècle). C'est dire le prestige qu'a acquis la langue française à la veille de la Révolution.

g) Le français moderne (XIXe – XXIe siècles)

Après la Révolution de 1789, l'usage du français se généralise à toute la population du territoire français progressivement. En 1789, ironiquement, une grande partie du peuple ne parlait pas le français standard : dans les campagnes, on parlait des patois locaux, dialectes d'oïl ou d'oc, ou des langues régionales comme le breton, le basque, l'alsacien, l'occitan, le corse, etc. Les révolutionnaires ont vu dans l'unification linguistique un moyen de renforcer l'unité nationale : l'abbé Grégoire rédige en 1794 un rapport sur la nécessité d'éradiquer les patois et d'étendre la langue française partout, pour que chaque citoyen comprenne les lois et participe à la vie publique. Au XIXe siècle, et surtout avec l'école **gratuite, laïque et obligatoire** instaurée par Jules Ferry dans les années 1880, la langue

française va devenir la langue de tous. L'école interdisait l'usage des parlers locaux (parfois de manière brutale) et enseignait le français standard. Ainsi, au début du XXe siècle, la quasi-totalité des Français sont francophones, même s'ils peuvent avoir un accent régional ou parler une langue régionale en famille.

Le XXe siècle voit le français continuer d'évoluer, mais plus lentement. Les principales différences sont le vocabulaire qui s'enrichit sans cesse (inventions technologiques, changements sociaux obligent). Par exemple, le français intègre des mots de l'anglais (surtout après 1945 : *week-end*, *software*, *leader*, etc.), et d'autres langues, au gré des échanges internationaux. La grammaire reste stable, l'orthographe subit de légères réformes (rectifications de 1990, optionnelles). Les médias de masse (radio, télévision, internet) diffusent un français assez standard, ce qui tend à aplanir les différences dialectales internes.

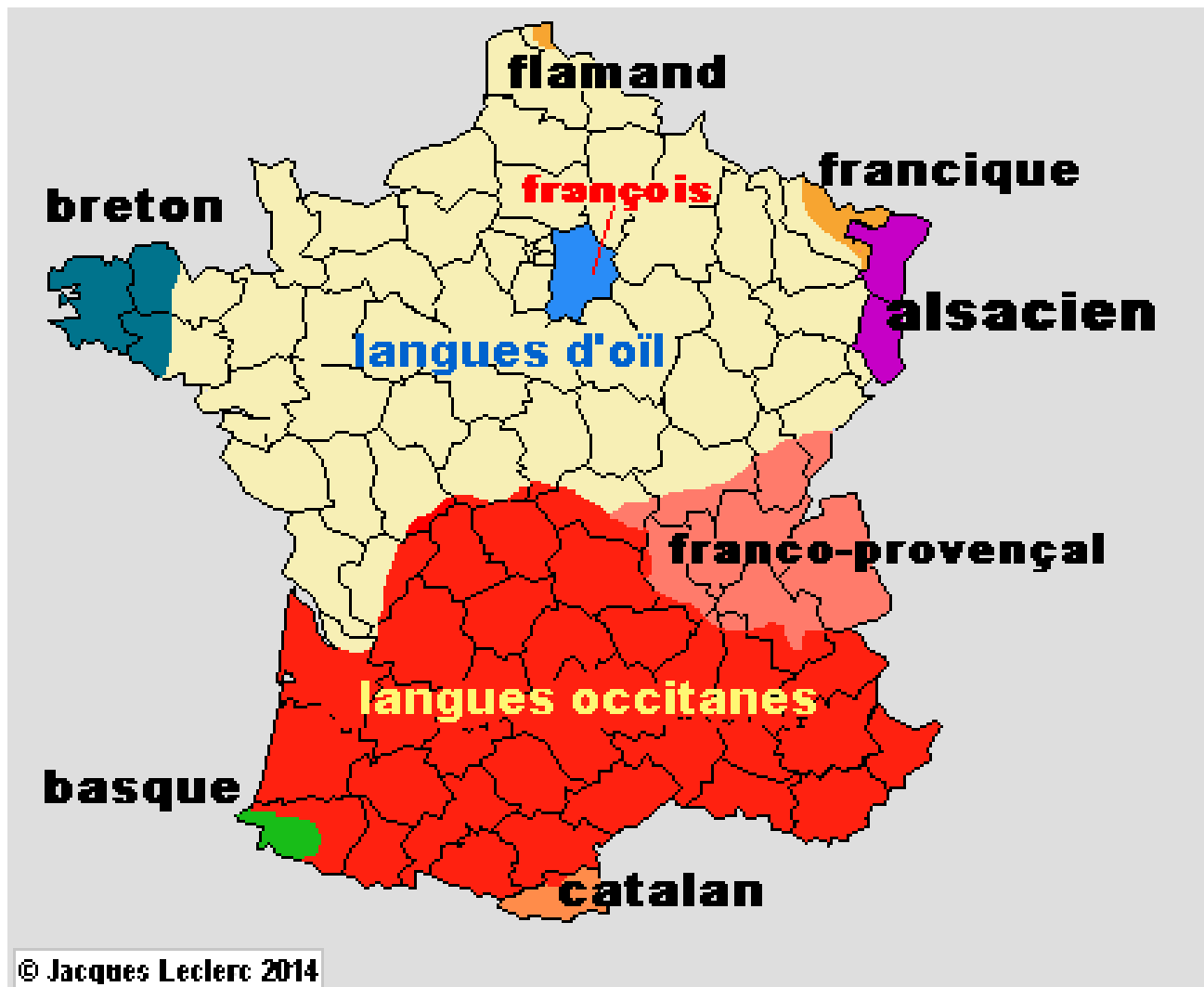
Aujourd'hui, la langue française est parlée non seulement en France, mais aussi dans de nombreux pays du monde (francophonie internationale) : c'est la langue officielle de la Belgique (avec le néerlandais) pour une partie du pays, de la Suisse (avec l'allemand, l'italien et le romanche) dans quelques cantons, du Canada (avec l'anglais) via le Québec notamment, et de la plupart des anciennes colonies françaises d'Afrique (où cependant elle coexiste avec les langues locales). On estime environ **300 millions** de locuteurs du français dans le monde, dont une majorité en Afrique aujourd'hui, faisant du français une des grandes langues mondiales. Cette diffusion géographique implique que le français a des **variantes** : le français du Québec a des particularités de prononciation et de vocabulaire, le français d'Afrique de l'Ouest aussi, etc., tout en restant globalement intercompréhensible.

Pour ce qui est de la France même, on assiste depuis quelques décennies à une **redécouverte des langues régionales** : alors qu'elles avaient été réprimées ou négligées, elles sont désormais reconnues comme part du patrimoine (même si la Constitution française stipule que « la langue de la République est le français », ce qui signifie que le français reste la seule langue officielle). On peut apprendre à l'école le breton, l'occitan, le basque, l'alsacien, etc., en option. Cependant, la transmission familiale de ces langues s'est beaucoup perdue au XXe siècle, et le français demeure de loin la langue maternelle quasi-exclusive de la jeune génération.

En résumé, la langue française s'est construite par une longue évolution du latin, enrichie d'influences diverses, et son rayonnement a dépassé les frontières de la France.

Elle est un facteur d'unité nationale en France depuis plus de deux siècles, et un vecteur culturel essentiel.





TD

Texte

La langue française, parlée en France et dans de nombreux pays francophones, est une langue romane issue du latin, tout comme l'italien, l'espagnol, et le portugais, le roumain, le romanche en Suisse, le catalan en Catalogne, le Corse, etc.

Avec plus de 1 000 ans d'histoire, le français appartient à la famille des langues indo-européennes. On suppose qu'il y a environ 3 000 ans, une langue commune, l'indo-européen, était parlée par de nombreuses populations en Europe et en Asie.

L'histoire du français commence véritablement au Ier siècle avant notre ère, lorsque l'Empire romain conquiert la Gaule et impose la langue latine et le mode de vie à la romaine : c'est la romanisation. Ce latin, utilisé dans la vie quotidienne, évolue en latin vulgaire, distinct du latin classique. Au fil du temps, ce dernier engendre divers dialectes en France, notamment la langue d'oïl au nord et la langue d'oc au sud. C'est dans la région de l'Île-de-France que le français ancien se développe.

Le premier texte en français est le document des Serments de Strasbourg, datant de 842, considéré comme l'acte de naissance du français. Ce n'est qu'en 1539 que François 1er décrète, par l'ordonnance de Villers-Cotterêts, le français langue officielle des actes juridiques. Enfin, en 1634, le Cardinal de Richelieu fonde l'Académie Française pour préserver la langue. L'Académie publie alors le premier dictionnaire de langue française ;

En plus du français, plusieurs langues régionales, comme le breton, l'alsacien, et le basque, enrichissent le patrimoine linguistique de la France, témoignant de la diversité culturelle du pays.

Questions

1. Questions de compréhension de l'écrit :

- a. Quelles langues romanes sont mentionnées dans le texte comme étant des sœurs du français ?
- b. Qu'est-ce que la romanisation ?

- c. Quelle est l'importance des Serments de Strasbourg dans l'histoire de la langue française ?
- d. Quel rôle jouent le roi François Ier puis le Cardinal Richelieu dans la promotion de la langue française ?
2. **Question de synthèse** : Décrivez les principales étapes de l'évolution de la langue française depuis ses origines jusqu'à ce qu'elle devienne la langue officielle en France.
3. **Question d'expression écrite** : En quelques phrases, expliquez quel rôle joue la langue française dans votre vie.

Corrigé :

1. Questions de compréhension de l'écrit :

- a. **Quelles langues romanes sont mentionnées dans le texte comme étant des sœurs du français ?**

Réponse : Les langues romanes mentionnées comme sœurs du français sont l'italien, l'espagnol, le portugais, le roumain, le romanche (Suisse), le catalan et le corse.

- b. **Qu'est-ce que la romanisation ?**

Réponse : La romanisation désigne le processus par lequel l'Empire romain a imposé la langue latine et le mode de vie romain à la Gaule après sa conquête, au Ier siècle avant notre ère.

- c. **Quelle est l'importance des Serments de Strasbourg dans l'histoire de la langue française ?**

Réponse : Les Serments de Strasbourg, rédigés en 842, sont considérés comme le premier document officiel en français, marquant ainsi l'acte de naissance de la langue française.

d. Quel rôle jouent le roi François Ier et le Cardinal Richelieu dans la promotion de la langue française ?

Réponse : Le roi François Ier, en 1539, a décrété par l'ordonnance de Villers-Cotterêts que le français deviendrait la langue officielle des actes juridiques et administratifs. Le Cardinal Richelieu, quant à lui, a fondé l'Académie Française en 1634 pour veiller à la pureté de la langue française et a initié la publication du premier dictionnaire officiel de la langue.

2. Question de synthèse :

Décrivez les principales étapes de l'évolution de la langue française depuis ses origines jusqu'à ce qu'elle devienne la langue officielle en France :

La langue française trouve son origine dans le latin vulgaire, introduit en Gaule par l'Empire romain lors de sa conquête au Ier siècle avant notre ère. Ce latin a évolué progressivement, donnant naissance à plusieurs dialectes en France, comme la langue d'oïl au nord et la langue d'oc au sud. Le français ancien, principalement développé dans la région de l'Île-de-France, commence à apparaître dans des textes officiels avec les *Serments de Strasbourg* en 842. Cependant, c'est François Ier qui, en 1539, impose officiellement le français pour tous les actes juridiques et administratifs à travers l'ordonnance de Villers-Cotterêts. Ensuite, en 1634, le Cardinal Richelieu fonde l'Académie Française pour préserver la langue et créer un dictionnaire normatif. Ainsi, au fil des siècles, la langue française devient la langue officielle et unificateur du royaume de France.

3. Question d'expression écrite :

En quelques phrases, expliquez quel rôle joue la langue française dans votre vie.

Exemple de réponse :

La langue française joue un rôle essentiel dans ma vie quotidienne. Elle est non seulement le moyen par lequel je communique, mais elle est aussi la langue dans laquelle j'étudie, pense et m'exprime de manière créative. Le français me permet de me connecter avec la culture, l'histoire, et les idées qui ont façonné mon identité et celle de

mon pays. C'est à travers cette langue que je découvre la littérature, partage mes pensées et interagis avec le monde qui m'entoure.

Chapitre 7 : La laïcité à la française

Parmi les valeurs et principes fondamentaux de la République française évoqués plus haut, la **laïcité** occupe une place toute particulière. Souvent considérée comme un « pilier » du modèle républicain français, la laïcité organise les rapports entre l'État et les religions, et plus largement entre la sphère publique et la sphère privée des convictions. Ce chapitre a pour objectif d'expliquer ce qu'est la laïcité, ses origines en France, et comment elle s'inscrit dans la culture et la législation françaises.

7.1 Qu'est-ce que la laïcité ?

Le mot *laïcité* vient du grec *laos* (le peuple) via le latin *laicus* (qui signifie « du peuple, non clerc »). Il s'agit d'un concept qui peut se définir ainsi : **la laïcité est le principe de séparation** entre, d'une part, la puissance publique (État, administrations, services publics) et, d'autre part, les organisations religieuses. Ce principe vise à garantir deux choses complémentaires :

- La **neutralité de l'État** en matière religieuse : l'État laïque ne privilégie ni ne subventionne aucun culte. Il s'abstient d'intervenir dans la sphère religieuse (pas de religion d'État, pas d'ingérence dans le fonctionnement des Églises tant qu'elles respectent la loi commune). Inversement, les religions n'interviennent pas dans les affaires de l'État (pas de contrôle religieux sur les lois ou sur les autorités publiques).
- La **liberté de conscience et l'égalité** des citoyens : la laïcité assure à chaque individu la liberté de croire ou de ne pas croire, de pratiquer la religion de son choix ou aucune, sans influence de l'État. Et tous les citoyens, croyants de toute religion ou non croyants, sont égaux en droits et en dignité, l'appartenance religieuse ne devant entraîner aucun avantage ni discrimination dans l'espace public. La devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité » se reflète ici : liberté de conscience, égalité de traitement, et fraternité car la laïcité encourage la coexistence harmonieuse de tous dans la cité.

En France, la laïcité se traduit concrètement par :

- L'absence de religion officielle depuis 1905. Avant, le catholicisme a été religion d'État (sous la monarchie), puis il y a eu une période de liberté de cultes sous la IIIe République mais avec encore des liens Église-État (le Concordat de 1801

reconnaissait le catholicisme, le protestantisme et le judaïsme et rémunérait leur clergé). À partir de 1905, l'État ne reconnaît plus ni ne salarie aucun culte.

- La neutralité des agents publics et des services publics : un fonctionnaire, dans l'exercice de ses fonctions, ne doit pas manifester de préférence religieuse (porter un signe religieux ostentatoire par exemple lui est interdit, tout comme faire du prosélytisme). Un usager du service public est libre de ses croyances, mais le service rendu doit être le même pour tous sans distinction.
- La liberté religieuse dans la sphère privée : chacun peut pratiquer son culte librement, créer une association culturelle (sous forme d'association loi 1905 ou loi 1901), posséder des lieux de culte. La seule limite est l'ordre public : la loi peut restreindre des pratiques si elles troublent l'ordre public ou portent atteinte aux droits fondamentaux (par exemple, des pratiques violant la dignité humaine ne sont pas couvertes par la liberté religieuse).
- L'enseignement public est laïque : depuis les lois de Jules Ferry (1880s), l'école publique ne dispense pas d'enseignement religieux et les programmes sont définis indépendamment de toute doctrine religieuse. La laïcité scolaire implique aussi, depuis une loi de 2004, que les élèves dans les écoles, collèges et lycées publics ne portent pas de signes religieux ostensibles (cette loi visait notamment les grandes croix, les voiles islamiques, les kippas, etc., pour préserver un environnement neutre où les enfants ne se distinguent pas par leur appartenance religieuse). L'enseignement des faits religieux peut exister (par exemple en histoire ou littérature on étudie la Bible comme élément culturel), mais pas le catéchisme ou l'instruction religieuse dans les établissements publics. Il existe cependant des écoles privées confessionnelles (catholiques surtout, juives, musulmanes en plus petit nombre), qui ont le droit d'enseigner la religion tout en suivant le socle académique, mais ces écoles ne sont pas la règle majoritaire.

La laïcité à la française a ceci de particulier qu'elle est souvent plus stricte que dans d'autres pays. Par exemple, aux États-Unis la Constitution prévoit aussi la séparation Église-État, mais dans la pratique la manifestation de la religion dans l'espace public y est plus courante (sourire du paradoxe : la phrase « In God We Trust » figure sur les billets de banque américains). En France, la laïcité tend à cantonner le religieux dans la sphère privée ou intime, et considère la sphère publique (l'école, l'administration, l'espace de la loi)

comme un terrain neutre où la raison et l'intérêt général priment sur les convictions particulières. L'idée sous-jacente est que pour rassembler des citoyens de toutes origines et croyances, il faut que la vie publique se déroule dans un langage et un cadre commun non-religieux.

7.2 La laïcité française et les droits de l'homme : genèse et enjeux

Origines historiques : La laïcité en France est le fruit d'un long processus, intimement lié à l'histoire des relations entre l'Église catholique et l'État. Sous l'Ancien Régime, l'Église catholique était la religion officielle, dominante et intimement liée à la monarchie (le roi de France était dit « lieutenant de Dieu sur terre » et *sacre* à Reims). Les minorités protestantes ou juives étaient souvent persécutées ou discriminées (par exemple, la révocation de l'Édit de Nantes en 1685 interdit le protestantisme).

La **Révolution française** de 1789 a proclamé la liberté religieuse (voir la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses... » – article 10) et la fin de la mainmise de l'Église sur l'État. En 1790, la Constitution civile du clergé soumet le clergé à l'État ; en 1795, la République thermidorienne inscrit la séparation de la religion et de l'État dans la Constitution (mais Napoléon reviendra partiellement dessus avec le Concordat).

Au XIXe siècle, les choses oscillent, mais la tendance de fond est une sécularisation progressive de la société. La **IIIe République** (à partir de 1870) est farouchement laïque. Sous l'impulsion de républicains anticléricaux (comme Gambetta, Ferry, Combes), plusieurs lois instaurent la laïcité :

- 1881-1882 : lois de Jules Ferry sur l'école, qui la rendent gratuite, obligatoire et laïque (remplacement de l'instruction religieuse par une instruction morale et civique dans les écoles publiques).
- Années 1880-1900 : la laïcité gagne d'autres domaines (les hôpitaux, l'armée). Les congrégations religieuses perdent certains privilèges, leurs écoles sont surveillées.
- **Loi du 9 décembre 1905** : c'est la grande loi de séparation des Églises et de l'État. Elle proclame que « *la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* ». Les biens ecclésiastiques antérieurs à 1905 sont nationalisés ou confiés à des associations. Cette loi garantit la liberté de conscience et de culte, mais sur fonds privés. Le clergé catholique n'est plus payé par l'État (ce qui était le cas depuis Napoléon). Cette loi rencontre l'hostilité du Vatican, mais la République

l'applique fermement (sauf en Alsace-Moselle, territoire allemand en 1905, revenu à la France en 1918, où le Concordat est resté exceptionnellement en vigueur jusqu'à aujourd'hui – particularité locale).

Après 1905, la laïcité s'ancre profondément dans la culture politique française. Elle est réaffirmée dans la Constitution de 1946, puis dans celle de 1958 : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale* » (article 1). Le terme de « laïcité » a même été ajouté explicitement en 1958 pour lever toute ambiguïté.

Laïcité et droits de l'homme : La laïcité est souvent présentée comme le **corollaire de la liberté de religion et de conviction**, qui elle-même est un droit fondamental. Sans laïcité, une religion d'État pourrait imposer ses dogmes aux citoyens et restreindre la liberté des autres cultes ou des non-croyants. En ce sens, la laïcité protège la liberté de conscience. Elle est aussi liée à l'égalité : aucune personne ne doit être favorisée ou exclue en raison de sa religion (ou non-religion). Dans une société de plus en plus diverse sur le plan religieux, la laïcité est vue comme un principe de **paix civile**, permettant la coexistence sans heurts. Chacun est libre chez soi, et tous se retrouvent sur un socle commun de lois et de valeurs universelles dans l'espace commun.

Défis et débats actuels : La laïcité continue de faire l'objet de débats en France. Certains la jugent menacée par ce qu'ils appellent le « communautarisme » ou la montée de revendications religieuses dans l'espace public (le cas du port du voile islamique a été très discuté, aboutissant à la loi de 2004 à l'école et une loi de 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public – visant le voile intégral). D'autres, au contraire, estiment que la laïcité est instrumentalisée parfois pour stigmatiser certaines communautés religieuses, et qu'il faudrait une approche plus *ouverte* (par exemple, autoriser davantage de visibilité des religions tant que cela ne trouble pas l'ordre public). Le terme « laïcité » est parfois revendiqué par des courants politiques différents, donnant lieu à des interprétations variées : *laïcité « de combat »* (très stricte, limite la visibilité du religieux) vs *laïcité « pluraliste »* (insistant sur la liberté de culte et l'expression culturelle).

Néanmoins, dans l'ensemble, il y a un consensus en France pour maintenir la laïcité comme principe constitutionnel intangible. Elle fait partie de ce qu'on pourrait appeler la *culture civique* française. Par exemple, l'idée que la religion relève de la vie privée est

largement acceptée par la population ; même les personnes religieuses y adhèrent souvent, tout en souhaitant que leur liberté de culte soit garantie.

En conclusion, la laïcité à la française est l'aboutissement d'un long effort pour soustraire la sphère publique à l'emprise du religieux, tout en assurant à chacun la liberté de pratiquer sa religion ou de n'en suivre aucune. C'est un équilibre subtil entre **liberté individuelle** et **neutralité collective**, considéré comme une condition de la cohésion dans une société pluraliste. Comprendre la laïcité est indispensable pour appréhender certaines particularités de la vie sociale et politique en France (par exemple, pourquoi les signes religieux sont absents dans les écoles publiques, pourquoi les débats sur le voile islamique sont si vifs, ou encore pourquoi les hommes politiques français affichent rarement leur foi en public comparé à d'autres pays).



TD

1. Donnez une définition simple de la **laïcité** telle qu'elle est appliquée en France.
2. Quelle grande loi a instauré formellement la séparation de l'Église et de l'État en France, et en quelle année a-t-elle été adoptée ?
3. En France, un fonctionnaire (par exemple un enseignant dans une école publique) a-t-il le droit de porter un signe religieux ostensible pendant son service ? Pourquoi ?
4. Vrai ou Faux : La laïcité implique que l'État français interdit toute pratique religieuse sur son territoire. Justifiez votre réponse.
5. Citez deux libertés ou droits garantis par la laïcité aux citoyens.
6. Pourquoi l'école occupe-t-elle une place centrale dans le dispositif laïque français (faites le lien avec les lois de Jules Ferry) ?
7. Expliquez en quoi la laïcité française peut contribuer à la **liberté de conscience** et à l'**égalité** entre les citoyens.
8. Pensez-vous que le principe de laïcité est important dans une société multiculturelle ? Argumentez avec un exemple (question ouverte pour discussion).

Chapitre 8 : Mai 1968 – contestation et changement social

Pour clore cette première moitié du cours, nous allons étudier un événement majeur de l'histoire récente de la France qui a eu un impact profond sur sa culture et sa société : les événements de **Mai 1968**. Souvent abrégé en *Mai 68*, il s'agit d'un mouvement de contestation d'une ampleur exceptionnelle, combinant révolte étudiante, grève générale ouvrière et crise politique. Mai 68 est considéré comme un tournant socio-culturel, voire une « révolution » dans les mœurs, bien que son issue politique ait été plus nuancée. Nous examinerons ses causes, son déroulement sommaire et ses conséquences sur la civilisation française.

8.1 Contexte et causes de Mai 68

À la fin des années 1960, la France (comme beaucoup d'autres pays occidentaux) connaît de grands changements. Les **Trente Glorieuses** (1945-1975) sont une période de forte croissance économique, d'essor de la société de consommation, de transformation des modes de vie. La population juvénile est nombreuse (baby-boom de l'après-guerre) et mieux éduquée que les générations précédentes. Parallèlement, la société française reste sous certains aspects traditionnelle et dirigiste : le général **Charles de Gaulle** est au pouvoir depuis 1958, incarnant une autorité respectée mais paternaliste ; les universités sont saturées d'étudiants et fonctionnent sur un mode assez autoritaire et conservateur ; la culture de masse se développe (télévision, musique pop, etc.) et une partie de la jeunesse s'enthousiasme pour des idées de changement, d'émancipation.

Plusieurs **facteurs de mécontentement** convergent :

- Sur le plan **étudiant et universitaire** : les universités sont engorgées, les conditions d'études parfois médiocres (amphis bondés), et les relations entre étudiants et institution rigides. La jeunesse étudiante réclame plus de liberté (par exemple, la mixité dans les résidences universitaires – à l'époque les dortoirs étaient non mixtes et les visites entre garçons et filles interdites dans les campus, ce qui peut sembler d'un autre âge). À Nanterre (université en banlieue parisienne), depuis mars 68, des incidents éclatent entre étudiants et administration, menant à la fermeture de la faculté en mai.
- Sur le plan **social et ouvrier**: malgré la croissance, de nombreux ouvriers ressentent une lassitude face à un travail parfois pénible, des salaires jugés

insuffisants, et aspirent à une amélioration de leur condition. Les syndicats sont actifs. Il y a un désir diffus de davantage de **justice sociale** et de **partage des fruits de la croissance**.

- Sur le plan **culturel et moral** : les années 60 voient un mouvement mondial de remise en cause de l'autorité traditionnelle, qu'elle soit parentale, scolaire, religieuse ou étatique. C'est le temps de la « révolution sexuelle » (demande de libéralisation des mœurs, diffusion de la pilule contraceptive, contestation du patriarcat), de l'opposition à la guerre du Vietnam sur le plan international, de la montée des contre-cultures (hippies, etc.). En France, la société gaulliste de 1968 apparaît à la jeunesse contestataire comme figée, conservatrice, « coincée » sur le plan moral (rôle subordonné des femmes, censure sur certaines œuvres, poids de l'Église qui reste présent bien que moins fort qu'avant, etc.). Un slogan de l'époque résume la soif de changement : « *Il est interdit d'interdire* ».
- Sur le plan **politique** : le général de Gaulle, héros de la Libération, a 78 ans en 1968. Il dirige le pays d'une main ferme. S'il est respecté par beaucoup, d'autres (surtout des jeunes) le trouvent autoritaire, le comparent à un monarque, et rejettent son style. La gauche politique (notamment les communistes et socialistes) est dans l'opposition, et une nouvelle gauche plus radicale (influencée par les idées marxistes, trotskistes, maoïstes) se développe surtout dans la jeunesse étudiante. Des groupuscules d'extrême-gauche (la « **gauche prolétarienne** », les étudiants maoïstes, les anarchistes...) jouent un rôle moteur dans l'organisation des manifestations initiales.

En somme, Mai 68 naît de la **convergence de revendications** : liberté et autonomie pour les jeunes, transformation de l'université, davantage de droits pour les travailleurs, et un vent de contestation généralisée de l'ordre établi.

8.2 Le déroulement de Mai 1968 (bref aperçu)

- **Début du mouvement étudiant** : Tout part des universités. Le 3 mai 1968, à Paris, l'université de la Sorbonne est occupée par des étudiants protestant contre la fermeture de Nanterre et contre des arrestations de militants. La police (les CRS) intervient pour évacuer la Sorbonne et procède à des arrestations. En réaction, dans la nuit du 3 au 4 mai puis les jours suivants, des étudiants descendent dans les rues du Quartier Latin (quartier des universités à Paris). C'est le début des fameuses «

nuits des barricades » : les étudiants érigent des barricades avec du mobilier urbain, les forces de l'ordre chargent. Les affrontements sont violents, il y a des blessés de part et d'autre, le tout au milieu de slogans révolutionnaires et d'une atmosphère d'ébullition intellectuelle (les manifestants se réunissent, discutent politique, refont le monde dans la rue).

Les slogans de Mai 68 sont restés célèbres, mélange de sérieux et d'humour subversif : « *Sous les pavés, la plage* » (les manifestants arrachaient les pavés pour les lancer – en dessous il n'y a que du sable, d'où ce slogan poétique signifiant qu'au-delà de la dureté de la société, il y a la liberté naturelle) ; « *Soyez réalistes, demandez l'impossible* » ; « *Il est interdit d'interdire* » ; « *Jouissez sans entraves* » (référence à la liberté sexuelle notamment) ; « *CRS = SS* » (comparaison outrancière des forces de l'ordre aux nazis pour dénoncer la répression policière) ; etc.

La tension monte lorsque, le 10 mai, une grande bataille rangée se déroule à Paris toute la nuit (Nuit des barricades du 10 au 11 mai). L'émotion gagne l'opinion publique en voyant les images des étudiants ensanglantés. Le gouvernement adopte un ton répressif au début, puis recule et libère les étudiants arrêtés, rouvrant la Sorbonne. Mais le mouvement ne s'éteint pas, bien au contraire il s'amplifie.

- **Grève générale ouvrière** : À partir du 13 mai, les principaux syndicats ouvriers (CGT, CFDT) appellent à la grève par solidarité et pour porter leurs propres revendications. C'est le début d'une grève générale qui va paralyser le pays. En quelques jours, des millions de travailleurs cessent le travail. Il y aura jusqu'à **10 millions de grévistes** à la fin du mois de mai, un record absolu dans l'histoire de France. Des usines sont occupées par les ouvriers (scènes parfois fraternelles où étudiants et ouvriers se rejoignent, même si initialement leurs milieux étaient différents). La grève touche aussi les transports, les services publics, l'approvisionnement... Le pays est quasiment bloqué (les images de 1968 montrent des files de voitures sans essence, etc.).
- **Crise politique** : Le pouvoir gaulliste vacille face à cette double contestation. Le Premier ministre, Georges Pompidou, négocie avec les syndicats et aboutit le 27 mai aux **Accords de Grenelle**, qui accordent des augmentations de salaires significatives (le SMIG – ancêtre du SMIC – augmente de 35%, c'est énorme ; les salaires en général +10%), la réduction du temps de travail, etc. Cependant, à la

base, certains grévistes rejettent d'abord ces accords, estimant que le mouvement porte aussi un idéal de changement plus profond, pas seulement salarial.

De son côté, le général de Gaulle semble un temps dépassé. Le 29 mai, il disparaît pendant quelques heures (en fait, il est parti consulter le général Massu en Allemagne, peut-être envisage-t-il un appui de l'armée s'il fallait réprimer de force). Beaucoup croient ce jour-là qu'il a fui ou qu'il va démissionner. Des manifestants organisent même un grand rassemblement ce 29 mai en criant « *Adieu, de Gaulle !* ».

Mais coup de théâtre, le 30 mai, de Gaulle revient à la télévision et annonce qu'il ne démissionne pas, qu'il dissout l'Assemblée nationale (promettant de nouvelles élections législatives), et surtout fait appel à la « majorité silencieuse » pour soutenir la République contre le chaos. Le même jour, une **immense manifestation pro-de Gaulle** sur les Champs-Élysées rassemble des centaines de milliers de personnes, montrant qu'une partie de la population (souvent plus âgée, plus conservatrice) rejette le désordre de Mai et soutient le général. L'armée reste loyale au pouvoir. La crise politique commence alors à se dénouer en faveur du gouvernement.

- **Fin progressive du mouvement** : Début juin, la Sorbonne occupée est évacuée par la police, les usines peu à peu reprennent le travail (les accords de Grenelle finissant par être acceptés avec quelques modifications). Les élections législatives de fin juin 1968 tournent au triomphe pour le parti gaulliste, qui obtient une écrasante majorité à l'Assemblée. Le mouvement de Mai 68 s'éteint donc sans changement de régime. De Gaulle reste président (pour encore un an, jusqu'à sa démission en 1969 après un référendum manqué).

8.3 Conséquences de Mai 68

Si Mai 68 n'a pas renversé le pouvoir en place immédiatement, ses **conséquences** sont multiples et durables, surtout sur le plan social et culturel :

- **Conséquences sociales et économiques** : Les accords de Grenelle ont apporté des hausses de salaires et l'établissement de nouvelles règles dans les entreprises (droit syndical renforcé, sections syndicales dans les entreprises). Mai 68 a donc immédiatement bénéficié aux travailleurs sur le plan économique. À plus long terme, il a également accéléré certaines évolutions dans le monde du travail : développement de l'autogestion (expérience de l'usine Lip dans les années 70), dialogue social plus institutionnalisé, etc.

- **Conséquences politiques** : À court terme, de Gaulle a été conforté provisoirement (victoire électorale en juin 68). Cependant, on considère que Mai 68 a marqué le début du déclin du gaullisme historique. De Gaulle lui-même quitte le pouvoir en 1969. La société issue de Mai 68 aspire à plus de démocratie et de renouvellement. Dans les années qui suivent, on verra monter une nouvelle génération politique dans différents partis, on verra aussi l'union de la gauche (Programme commun PS-PCF en 1972) se préparer, menant finalement à l'alternance de 1981 avec François Mitterrand président – ce qui aurait été inimaginable du temps de de Gaulle. On peut donc dire que Mai 68 a ouvert la voie à un renouveau de la vie politique française, même s'il n'en est qu'un élément parmi d'autres.
- **Conséquences culturelles et sociétales** : C'est peut-être là que l'impact de Mai 68 est le plus palpable. Ce mouvement a été qualifié de *révolution culturelle*. En effet, il a fortement contribué à *libéraliser les mœurs*. Dans son sillage, on assiste à :
 - La fin d'un certain traditionalisme dans les rapports sociaux : la parole des jeunes est davantage prise en compte, les relations dans la famille ou à l'école deviennent moins autoritaires et plus ouvertes. Par exemple, dans l'éducation, on abandonne progressivement les méthodes trop coercitives ; on favorise le dialogue parents-enfants, professeurs-élèves.
 - La **révolution sexuelle** : déjà amorcée dans les années 60, elle s'amplifie. Les tabous tombent sur la contraception (la pilule sera légalisée en 1967, mais diffusée plus largement après 68), sur la sexualité hors mariage, etc. En 1971, le « Manifeste des 343 » (femmes déclarant avoir avorté) et en 1975 la loi Veil dépénalisant l'IVG sont des étapes importantes, rendues possibles dans le climat post-68 où la revendication de droits nouveaux (notamment pour les femmes) a pris de l'ampleur.
 - L'**émancipation des femmes** justement : Mai 68 a été un catalyseur du mouvement féministe en France. Si le mouvement de 68 était initialement conduit par des hommes en grande partie, les femmes y ont participé et ont ensuite organisé leurs propres luttes. Les années 1970 voient naître le MLF (Mouvement de Libération des Femmes). On reparle de l'égalité, on remet en cause le patriarcat (autorité quasi exclusive des hommes). L'obtention du droit de vote en 1944 avait été une étape, mais la fin des années 60

enclenche une libération plus quotidienne (droit de disposer de son corps, entrée massive des femmes sur le marché du travail, contestation du rôle traditionnel assigné aux femmes).

- La transformation des mentalités en milieu professionnel : la hiérarchie en entreprise évolue doucement vers plus de participation des employés (apparition de comités d'entreprise, etc.). Dans le système éducatif, après 68, on réforme l'université (loi Edgar Faure en 1968 qui donne plus d'autonomie aux universités, introduction de la participation des étudiants dans les conseils de gestion). Le lycée évolue aussi (suppression de certains règlements désuets, la mixité dans tous les établissements devient la norme au début des années 1970 – avant, beaucoup de lycées étaient non mixtes).
- Un foisonnement culturel : Mai 68 a été accompagné et suivi d'une explosion d'expression artistique et culturelle contestataire (affiches sérigraphiées de l'Atelier des Beaux-Arts – certaines images comme le poing levé, ou le CRS en porc, sont restées iconiques ; chansons engagées, etc.). Il a insufflé un esprit plus libertaire dans la création. Les années 70 seront marquées par un cinéma plus libre, une presse alternative, etc. On peut dire que Mai 68 a ouvert la porte à une culture plus **anti-conformiste** et diversifiée en France.
- Enfin, un aspect parfois évoqué : Mai 68 a marqué la fin de l'influence écrasante de la religion dans la vie sociale française. Certes la déchristianisation était en cours depuis le début du XXe , mais 68 a été un accélérateur de la sécularisation des mentalités (par exemple, après 68, beaucoup abandonnent la pratique religieuse, ou en tout cas considèrent que la morale religieuse n'a plus à dicter la morale commune).

En résumé, Mai 1968 n'a pas transformé la France du jour au lendemain sur le plan institutionnel, mais il a agi comme un révélateur et un accélérateur de tendances de fond. Il a symbolisé le passage d'une France traditionnelle, hiérarchique et conservatrice d'après-guerre, à une France plus moderne, individualiste, égalitaire et **ouverte aux changements de société**. Bien sûr, tout ne changea pas magiquement en quelques semaines, mais l'esprit de 68 a infusé les décennies suivantes.

Aujourd'hui encore, **l'héritage de Mai 68** fait l'objet de débats en France. Certains (plutôt à gauche) en gardent une nostalgie positive, y voyant l'émancipation, la créativité, la justice sociale. D'autres (plutôt conservateurs) critiquent Mai 68, estimant qu'il a engendré un excès d'individualisme, la perte du respect de l'autorité, ou une société trop permissive. Quoi qu'il en soit, pour comprendre la culture française contemporaine, il est utile de connaître cet épisode car il explique en partie l'évolution des valeurs entre la génération de nos grands-parents (nés avant-guerre) et celle d'aujourd'hui.



Paris, mai 1968

TD

1. En quelle année se sont déroulés les événements connus sous le nom de « Mai 68 » et qui était le président français à ce moment-là ?
2. Quels ont été les deux grands groupes sociaux qui ont initié leurs mouvements de protestation pendant Mai 68 ?
3. Citez deux causes principales de la contestation de Mai 68 (une liée aux étudiants, une liée aux ouvriers par exemple).
4. Donnez un exemple de slogan marquant de Mai 68 et expliquez brièvement ce qu'il voulait dire.
5. Qu'est-ce que les Accords de Grenelle (27 mai 1968) ont accordé aux travailleurs en grève ?
6. Vrai ou Faux : Le mouvement de Mai 68 a réussi à renverser le général de Gaulle immédiatement et à installer un nouveau gouvernement révolutionnaire en France.
7. Nommez au moins deux changements sociétaux à long terme qui ont découlé de Mai 68 (par exemple dans les mœurs, dans l'éducation, dans les droits).
8. Pourquoi Mai 68 est-il souvent qualifié de « révolution culturelle » plus que politique ?
9. Avez-vous l'impression que l'esprit de Mai 68 (contestation de l'autorité, aspiration à la liberté) a encore une influence sur les mouvements sociaux ou culturels en France aujourd'hui ? (Question ouverte et à débattre en TD)

Conclusion générale

Le parcours que nous venons d'effectuer, des notions de base de la culture et de la civilisation jusqu'aux profonds bouleversements du XVIII^e siècle, permet de mieux saisir les fondements de la société française actuelle. L'étude de la **culture et de la civilisation françaises** nous a montré qu'elles résultent d'une longue construction historique, faite d'apports successifs, de ruptures et de continuités.

Dans la première partie du cours, nous avons clarifié les concepts de *culture* et de *civilisation*, puis survolé les grandes périodes de l'histoire universelle pour situer la France dans le temps long. Nous avons ensuite dressé un tableau de la France contemporaine – son territoire, sa population, sa langue, ses valeurs républicaines – en insistant sur les héritages du passé (romanité, Moyen Âge, Révolution...) qui ont façonné son identité. Enfin, nous avons approfondi deux principes essentiels de la France moderne : la **laïcité** (séparation des sphères religieuse et publique, garantie des libertés de conscience) et l'esprit de contestation hérité de **Mai 68**, révélateur des évolutions sociales du XX^e siècle.

Dans la seconde partie, nous avons exploré en détail le **XVIII^e siècle**, moment clé où se cristallisent de nombreuses transformations. À travers sept modules thématiques, nous avons examiné comment ce siècle des Lumières a remis en cause les structures de l'Ancien Régime : la religion d'État a été ébranlée par l'appel à la tolérance et par les premiers droits reconnus aux minorités ; l'éducation et le savoir se sont diffusés bien au-delà des cercles traditionnels, ouvrant la voie à l'instruction publique ; les médias embryonnaires et les lieux de sociabilité ont fait naître l'opinion publique, annonçant la participation des citoyens à la vie politique ; l'économie coloniale, si florissante, a suscité des débats moraux et des remises en question qui mèneront à l'abolition de l'esclavage ; les arts de la table et les pratiques sociales ont reflété l'essor d'une bourgeoisie cultivée, attachée à l'élégance et à la conversation éclairée ; enfin, les grandes figures des Lumières ont incarné les valeurs de raison, de liberté et de progrès qui deviendront le socle de la France révolutionnaire puis républicaine.

De ce vaste panorama, plusieurs idées-forces se dégagent. Tout d'abord, la *culture française* apparaît comme le produit d'un **mélange** : mélange de peuples (Celtes, Romains, Germains, etc., dont l'empreinte demeure dans la langue, les lois, la toponymie), mélange d'influences étrangères (qu'on songe aux apports italiens à la Renaissance, aux emprunts

anglais au siècle des Lumières, ou plus récemment aux échanges mondialisés), et mélange entre tradition et modernité. La France s'est construite par sédimentation historique, mais a aussi su non sans tensions se réinventer à chaque époque charnière. Ensuite, l'attachement aux **valeurs universelles** est un trait marquant de la civilisation française depuis les Lumières : la France se voit volontiers comme la "patrie des Droits de l'Homme", et nombre de ses combats (de la Révolution de 1789 à la Résistance de 1940-44, en passant par l'affaire Dreyfus ou Mai 68) ont été menés au nom d'idéaux de liberté, d'égalité, de justice sociale. Ces valeurs, bien que proclamées universelles, sont aussi le fruit d'une histoire particulière et constituent un élément fort de la culture politique française. Enfin, on observe la permanence d'une certaine *identité culturelle* française faite de goûts et de pratiques partagées : l'importance de la langue et de la littérature, le goût du débat d'idées et de la satire, l'appréciation de l'art de vivre (gastronomie, patrimoine, mode...), et une tendance à concilier l'unité nationale avec la diversité des terroirs et des traditions locales.

Étudier la culture et la civilisation d'un pays, c'est en quelque sorte percer son **âme collective**. Pour l'étudiant en langue, cette compréhension est essentielle : elle donne du sens aux mots et aux références, elle facilite l'intégration dans le dialogue interculturel. Au-delà de l'accumulation de faits et de dates, nous espérons avoir mis en lumière des *clés de lecture* de la France d'aujourd'hui. Comprendre pourquoi la laïcité est si importante en France, c'est se souvenir des guerres de religion et de l'émancipation révolutionnaire vis-à-vis de l'Église. Saisir l'esprit frondeur des Français, c'est remonter à l'héritage de 1789 et de 1968. Apprécier la centralité de Paris et la fierté des patrimoines régionaux, c'est évoquer l'histoire d'un État très centralisé cohabitant avec une mosaïque de cultures locales. Chaque trait de la France contemporaine s'éclaire à la lumière de son histoire.

Ce cours n'est qu'une introduction : chaque thème abordé mériterait des volumes entiers. Il appartient maintenant à chacun de prolonger ce parcours selon ses centres d'intérêt. Que ce soit par la lecture d'œuvres littéraires, l'exploration de films, de musées, de voyages ou d'échanges avec des locuteurs natifs, nous vous encourageons à approfondir votre découverte de la culture française. Celle-ci est vivante, en constante mutation, et chaque jour écrit une page nouvelle tout en restant ancrée dans un riche passé.

En guise de conclusion générale, retenons que la *culture* d'un pays ne se résume pas à des clichés ou à des monuments : c'est un ensemble complexe de représentations, de valeurs et de pratiques partagées, héritées du passé et transformées par le présent. Appréhender la culture française, c'est comprendre un peuple dans ce qu'il a d'unique et

d'universel à la fois. C'est, finalement, un exercice d'ouverture d'esprit, de tolérance et de curiosité, autant de qualités que les philosophes des Lumières auraient sans doute approuvées.

Annexes pédagogiques

Corpus documentaire

Document 1 : *Voltaire, Traité sur la tolérance* (1763) – Extrait (chapitre XXIII) relatif à l'affaire Calas, dans lequel Voltaire appelle à l'esprit de tolérance. L'auteur y dénonce l'intolérance religieuse qui a conduit à la condamnation injuste de Jean Calas et conclut par une prière célèbre : « Que ceux qui allument des flammes pour éclairer Tes autels (...) sachent qu'il ne dépend pas des hommes de faire régner la tolérance et l'innocence dans le monde, mais qu'il dépend d'eux de ne pas s'entretuer. »

Document 2 : *Diderot et d'Alembert (dir.), Encyclopédie* (1751-1772) – Préface de l'ouvrage (extrait) et article « Autorité politique » (extrait). Dans la Préface (Discours préliminaire), d'Alembert expose la démarche encyclopédique consistant à organiser rationnellement les connaissances et souligne l'importance de l'esprit philosophique au XVIII^e siècle. L'article « Autorité politique », attribué à Diderot, critique la légitimité du pouvoir fondé sur la force ou la superstition et suggère en filigrane que l'autorité vient du consentement des hommes – des idées pré-révolutionnaires audacieuses à l'époque.

Document 3 : *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* (26 août 1789) – Articles 1, 4, 10 et 11. Ces extraits fondamentaux de la Déclaration énoncent : Art. 1, le principe d'égalité (« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits »); Art. 4, la définition de la liberté (« faire tout ce qui ne nuit pas à autrui »); Art. 10, la liberté de conscience et de culte (« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses ... »); Art. 11, la liberté d'expression (« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ... »). Ces textes illustrent la traduction politique des valeurs des Lumières dans la France révolutionnaire.

(Le corpus complet de documents, comprenant les textes intégraux ou d'autres extraits complémentaires, est disponible dans le recueil distribué aux étudiants ou en consultation à la bibliothèque universitaire.)

Bibliographie

Ouvrages généraux :

- Alfred Louis Kroeber & Clyde Kluckhohn, *Culture: A Critical Review of Concepts and Definitions*, Peabody Museum, 1952 (ouvrage fondateur sur la notion de culture, en anglais).
- Alain Barbé & Daniel Lordey, *Histoire de Paris*, Éditions Ouest-France, 1990.
- *Atlas de la France et de ses régions*, Paris-Bruxelles-Zurich-Montréal, 1993.
- « Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle », *Diogenès*, 2004/1 (n° 205), p. 166-169. (*Texte institutionnel international soulignant l'importance du respect de la diversité culturelle.*)
- G. Cotentin Rey, *Les grandes étapes de la civilisation française*, Paris, 1996.
- Georges Dorion & André Guionnet, *La Sécurité sociale* (coll. Que sais-je ?), PUF, 1993.
- Jean Thoraval, *Les grandes étapes de la civilisation française*, Paris, 1972.
- *La France*, Librairie Larousse, coll. « Découvertes », Paris, 1990.
- Marc Blancpain & Jean-Paul Couchoud, *La civilisation française*, Paris, 1974.
- Pierre Aubé, *Atlas de l'Histoire de France*, coll. Atlas, Paris, 1996.
- Yvonne de Sike, *Fêtes et croyances populaires en Europe*, Paris, 1994.

Dictionnaires et encyclopédies :

- *Dictionnaire des monuments de Paris*, Paris, 1991.
- *Encyclopédie de la culture française*, Paris, 1991.
- *Larousse, Dictionnaire de Paris*, Paris, 1964.
- *Larousse, Le Nouveau Mémo*, encyclopédie, Paris, 1999.
- *Le Monde contemporain : Histoire, Civilisations*, Paris-Montréal, 1968.
- *Le Petit Larousse illustré* (section Dictionnaire encyclopédique), Paris, éd. 1996.
- *Le Petit Robert des noms propres*, Paris, éd. 1994.

Sites consultés :

- Archives de l'UNESCO – *Histoire de l'UNESCO* : www.unesco.org/archives/new2010/fr/histoire_unesco.html (historique de la création de l'UNESCO et principes culturels internationaux).
- Vie-publique.fr – *Découverte des institutions : Union européenne* : www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/union-europeenne/ (site pédagogique français sur les institutions, dont l'Union européenne).
- Mairie.net – *Symboles de la République française* : www.mairie.net/national/hymne-devise-drapeau.htm (présentation de la devise, du drapeau, de la Marianne, etc.).
- Académie d'Amiens (Philosophie) – *Exercice « Nature et culture »* : philosophie.ac-amiens.fr/401-exercice-nature-culture.html (réflexion pédagogique sur la distinction entre donné naturel et acquis culturel).